



PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE
GRUPE PLASTIVALOIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2014 – 2015

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE S.A. au capital de 5 531 400€ – Conseil d'Administration

BP 38 – 37130 LANGEAIS – France – tel : 02.47.96.15.15 – Fax : 02.47.96.62.60

R.C. TOURS 64 B 16 – CCP 2551-38 H NANTES – SIRET 644 800 161 00015 – APE 2229A – N° d'identification intracommunautaire FR 14 644 800 161

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE
 Société Anonyme au capital de 5.531.400 €
 Divisé en 2.765.700 actions de 2 € de nominal
 Siège social : Z.I. Nord, Les Vallées - 37130 LANGEAIS
 RCS TOURS 644.800.161
 Exercice clos le 30 septembre 2015

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014/2015

SOMMAIRE

Rapport de gestion	3
Groupe Plastivaloire	
Comptes consolidés et annexe	49
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	94
Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.....	96
 Plastiques du Val de Loire	
Comptes annuels et annexe	100
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	120
 Rapport du Président du Conseil d'Administration	127
<i>(Article L 225-68 du Code de Commerce)</i>	
 Rapport des Commissaires aux comptes.....	137
<i>(Article L 225-235 du Code de Commerce)</i>	
 Attestation du rapport financier annuel 2014/2015	139
 Honoraires des commissaires aux comptes	140

CHAPITRE I - RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2014/2015

SECTION 1 - GROUPE PLASTIVALOIRE

1./ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe Plastivaloire sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté par l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2015 et des comptes comparatifs 2014 et 2013 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 30 septembre 2015 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1er octobre 2014

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Plastivaloire à compter du 1er octobre 2014 sont les suivantes :

- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariat ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 : dispositions transitoires ;
- IAS 28 Révisée (2011) – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d'investissement ;
- Amendements à IAS 32 – Compensation des actifs et des passifs financiers ;
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture ;
- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- IFRIC 21 – Droits et taxes.

Les normes sur la consolidation, IFRS10, IFRS11 et IFRS12, ainsi que les normes IAS27 et IAS28 R sont d'application rétrospective obligatoire au plus tard au 1^{er} janvier 2014.

La norme IFRS 10 introduit une définition unique de contrôle fondé sur trois critères : un investisseur contrôle une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur l'entité, qu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

La norme IFRS11 définit la manière dont doivent être comptabilisés les intérêts détenus dans des entités contrôlées conjointement, selon la nature du partenariat; elle distingue les coentreprises (Joint-Venture) et les activités conjointes (Joint Operations). En application de cette norme, les partenariats qualifiés de coentreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée.

La norme IFRS 12 précise les informations à fournir au titre des participations dans les filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées.

La première application de ces normes a conduit le Groupe à mener des travaux d'analyse sur ses participations afin de déterminer le contrôle exercé sur celles-ci au regard de la nouvelle définition du contrôle et à revoir ses partenariats sur les périodes présentées. Il en résulte que l'application de ces normes n'a aucune incidence sur le traitement qui été retenu auparavant.

IFRIC 21 – Droits et taxes définit le fait générateur qui crée un passif au titre d'une taxe comme l'activité qui rend la taxe exigible en vertu des dispositions fiscales, légales ou réglementaires, et renvoie aux autres normes pour déterminer si la contrepartie du passif ainsi constaté est un actif ou une charge.

L'application de cette interprétation sur les comptes du Groupe n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du 30 septembre 2014 compte tenu du montant non significatif

Ces normes, amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 30 septembre 2015.

Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er octobre 2014 :

- IFRS 9 Instruments financiers
- Améliorations annuelles (cycles 2010-2012 et 2011-2013) ;
- Amendements à IAS 19 – Contribution des salariés.

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

L'ensemble des sociétés du périmètre clôture leurs comptes au 30 septembre de chaque année à l'exception des sociétés Elbromplast en Roumanie et Otosima en Turquie qui clôturent le 31 décembre. Pour ces dernières une situation intermédiaire est établie au 30 septembre.

2./ EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

2.1 Chiffre d'affaires

Dans une conjoncture économique mieux orientée, le groupe PLASTIVALOIRE a connu sur l'exercice 2014/2015 une progression soutenue de ses volumes d'activité, qui atteint 14,2 % (3,80 % à périmètre comparable).

Les objectifs fixés au budget sont dépassés.

Les tendances constatées au cours de l'exercice précédent se sont confirmées.

L'évolution a été positive tant sur le pôle BAP, qui présente un taux de croissance annuelle de 6,3 % (5,6 % à périmètre comparable), que pour la division PVL, dont la progression sur l'exercice, fortement influencée par la croissance externe, atteint 26,7 % (+0,9 % à périmètre constant).

L'intégration de la société KARL HESS au pôle PVL (à effet de janvier 2015) a permis au groupe de bénéficier d'une contribution de 42 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire sur neuf mois.

L'acquisition de la société de droit turc OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ à effet du mois de juillet 2015, a généré dans les comptes consolidés un chiffre d'affaires supplémentaire de 1,9 M€.

BAP bénéficie d'une clientèle de plus en plus diversifiée et d'un excellent mapping de ses activités, au regard des centres d'intérêts des principaux donneurs d'ordres.

Sa production s'est révélée solide sur l'exercice.

L'activité PVL est quant à elle demeurée quasi stable sur son périmètre historique et a été marquée par le redressement de la production en Pologne, en fin d'exercice, consécutivement au gain de nouveaux contrats dans différents secteurs.

L'analyse sectorielle de l'activité du groupe atteste d'une bonne santé du marché automobile, dont la progression est soutenue sur l'exercice (+15 %).

Le secteur hors automobile est quant à lui en léger retrait (-4%), le secteur multimédia étant pour l'essentiel à l'origine d'un tel constat.

On note cependant avec intérêt une progression particulièrement significative de la vente d'outillages hors automobile (+100%), qui préfigure les marchés de demain.

La tendance est également bien orientée concernant les outillages destinés au secteur automobile, qui affichent sur l'exercice, un taux de croissance de 35,4 %.

Le total des produits générés par le secteur dépasse 56 M€.

2.2 Résultats

Les indicateurs de rentabilité groupe progressent, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du chiffre d'affaires.

L'EBITDA groupe ressort à 49,4 M€, en progression de 10,3 %.

Les divisions BAP et PVL y contribuent de manière assez équilibrée (27 M€ pour la première et 22,4 M€ pour PVL).

Le résultat opérationnel courant (ROC) groupe progresse quant à lui de 43,22 % à 29,5 M€.

La rentabilité du pôle BAP progresse sur l'exercice et témoigne de la pertinence des mesures d'optimisation des coûts et de la productivité, mises en œuvre au cours des derniers mois.

BAP profite par ailleurs de la bonne santé générale du secteur.

La branche PVL a quant à elle été impactée au premier semestre par les charges de restructuration mise en œuvre au titre du rapprochement des sites de LANGEAIS et de CHINON.

La marge est cependant renforcée par la contribution positive de la filiale KARL HESS acquise récemment, qui affiche un EBITDA satisfaisant (11 % du CA).

Le résultat opérationnel groupe ressort à 27,3 M€.

Compte tenu d'un résultat financier légèrement dégradé du fait du poids des intérêts liés à la dette levée au titre des croissances externes menées sur l'exercice, et d'une charge d'impôt un peu plus importante, le résultat net ressort à 21,9 M€ contre 15,9 M€ au titre de l'exercice précédent, et représente 4,6 % du chiffre d'affaires, pour un résultat net part du groupe de 16,4 M€.

2.3 Trésorerie et structure financière

La bonne santé de l'entreprise se vérifie également dans le fait que l'exercice 2014/2015 a permis une forte génération de trésorerie.

La capacité d'autofinancement est confortée et la variation du BFR positive.

L'essentiel des investissements ayant été financé par emprunt, la variation de trésorerie sur l'exercice ressort à 14,7 M€.

La structure de bilan est saine.

L'endettement financier net sur les capitaux propres présente un ratio de 50,6 %.

Le taux d'endettement, fortement influencé par les croissances externes, est conforme aux anticipations du management et demeure parfaitement sous contrôle.

3./ STRUCTURE DU GROUPE

Le périmètre du groupe a été influencé par trois opérations significatives :

- L'acquisition, par le biais de la structure intermédiaire créée à cette fin, PLASTIVALOIRE GERMANY GMBH, de la société KARL HESS, consolidée à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette structure de droit allemand, créée en 1950, est spécialisée dans l'ingénierie et la production de pièces plastiques techniques et donne pour le groupe, accès à des secteurs d'activité diversifiés tels que les équipements ménagers, l'automobile, la construction ou l'industrie électrique. Le portefeuille de clientèle est particulièrement prestigieux et cette acquisition offre à PLASTIVALOIRE l'opportunité de se rapprocher de donneurs d'ordres germaniques essentiels.
- Le groupe a également acquis l'intégralité du capital de la société de droit turc OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ, basée à BURSA et spécialisée dans la production de pièces plastiques peintes à forte valeur ajoutée. L'intégration de cette nouvelle entité s'est faite par le biais de la sous-filiale BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS GmbH, dépendant de la division BAP. La consolidation de cette nouvelle structure, qui collabore, sur un secteur géographique à forts taux de croissance, avec des constructeurs de renommée mondiale, a d'ores et déjà contribué à l'optimisation des résultats du groupe.
- PLASTIVALOIRE a par ailleurs renforcé son taux de détention dans le capital de la société BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING : le rachat a porté sur les 33 % du capital détenus (à concurrence de 31%) par BPI France via le FONDS AVENIR AUTOMOBILE et à hauteur de 2 % par l'actionnaire historique. Ce rachat permet au groupe de détenir désormais l'intégralité de sa division BAP. L'opération représente un investissement de 20,6 M€, intégralement réglé en cash et financé par emprunt.

Le reste de l'organigramme n'a pas connu de modifications.

4./ INVESTISSEMENTS

La croissance des activités du groupe conjuguée à la volonté de son management de disposer d'un parc de production à jour des dernières avancées technologiques, a amené PLASTIVALOIRE à engager les principaux investissements suivants :

- Modernisation du parc machines et agrandissement immobilier sur le site de NITRA, pour 2.990 K€
- Edification d'un nouveau bâtiment par la filiale KARL HESS (2.406 K€)

- Achat d'un bâtiment par la filiale polonaise FPK (1.554 K€)
- Mise en service d'une cabine de peinture et édification d'un atelier sur le site de DOLNY KUBIN (3.259 K€).

Rappelons par ailleurs, que la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a investi pour 62.111 K€ dans le cadre des croissances externes réalisées sur l'exercice (KARL HESS, OTOSÍMA PLASTİK SANAYÍ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ et complément de prise de participation dans le capital de BAP HOLDING).

* * *

Nota Bene : Les développements des paragraphes 5 et 6 de la présente section qui figurent ci-dessous sont présentés en application des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Ils visent à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Ils constituent ensemble un rapport spécifique composé de trois parties distinctes :

- responsabilité sociale ;
- environnement ;
- responsabilité sociétale.

Les indicateurs présentés dans le reporting RSE ont fait l'objet d'une sélection par les instances de direction du Groupe sur la base de la pertinence et de la signifiante des informations au regard de l'activité.

Sauf exclusion précisée, le périmètre de ce reporting regroupe la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et l'ensemble des filiales consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les indicateurs présentés sont basés sur des données réelles couvrant la période allant du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Les indicateurs RSE sélectionnés par le Groupe répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence avec ses activités de plasturgie. Ainsi, ne seront pas traitées les informations suivantes considérées comme non applicables au Groupe PLASTIVALOIRE :

- mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- adaptation aux conséquences du changement climatique.

Les indicateurs sociaux sont issus du système d'information des ressources humaines.

Les indicateurs environnementaux et relatifs aux achats et aux consommations mis à disposition par nos principaux fournisseurs, sont issus du système comptable et de suivi des achats, complétés de modules permettant de faciliter la correcte évaluation des transactions (suivi des frais de déplacement, suivi des frais généraux, etc.).

5/ INFORMATIONS SOCIALES

La satisfaction du client est la première des priorités de PLASTIVALOIRE.

Elle porte aussi bien sur la qualité des produits que sur le service rendu (réactivité, qualité, délai...)

L'un des gages essentiels de cette satisfaction consiste dans le maintien au sein de l'entreprise d'une qualité de la vie sociale irréprochable.

Le groupe peut se prévaloir, depuis sa création, d'une politique sociale responsable, et pragmatique, susceptible d'être mesurée notamment, à l'aune des jours de grève, quasi inexistantes.

PLASTIVALOIRE entend également favoriser l'implication individuelle et collective de ses collaborateurs et développe une politique adaptée de développement des Ressources Humaines à cette fin.

La politique de promotion interne pratiquée en est l'un des moteurs.

L'entreprise met également l'accent sur une prévention des risques en matière de sécurité accident. Le taux d'accident du travail est de ce fait demeuré stable.

Le groupe favorise, dans ce cadre, les suggestions du personnel et les met en pratique lorsqu'elles sont opportunes.

PLASTIVALOIRE s'attache par ailleurs à optimiser le savoir-faire de ses équipes pour adapter les compétences aux évolutions économiques et technologiques et favoriser l'épanouissement professionnel.

La formation professionnelle et le partage du savoir-faire sont deux des piliers de cette politique.

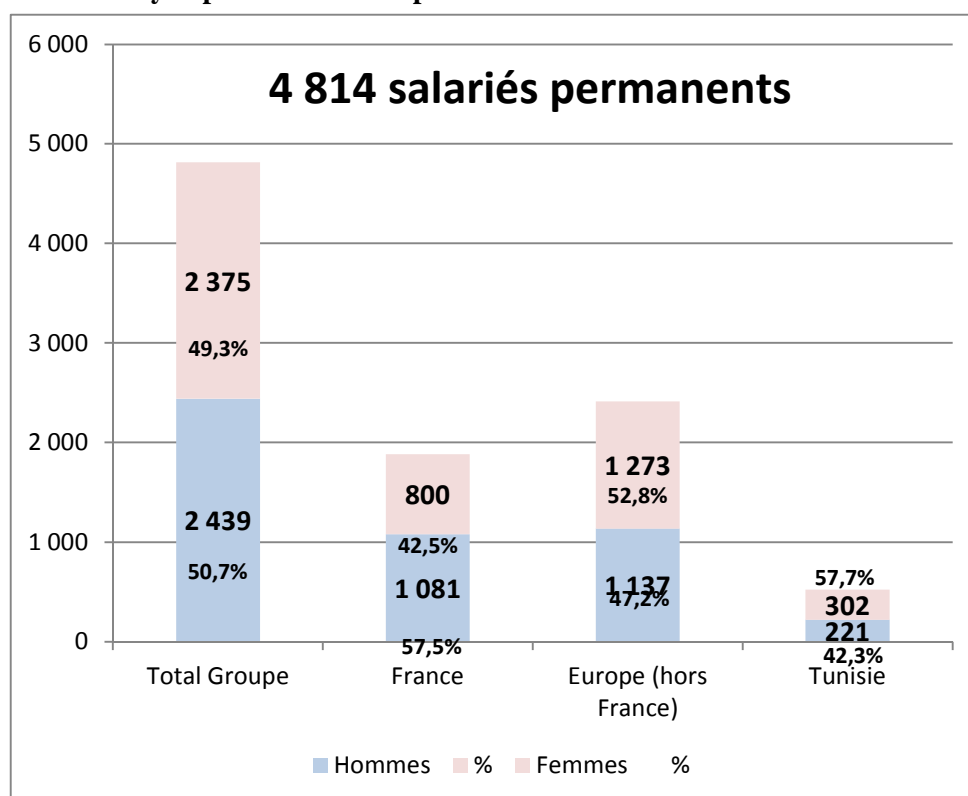
Le périmètre social du Groupe PLASTIVALOIRE a évolué cette année en intégrant deux nouvelles sociétés. La Société KARL HESS en Allemagne à compter du 1^{er} janvier 2015 et la société BAP BURSA (anciennement dénommée OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ) depuis le 1^{er} juillet 2015.

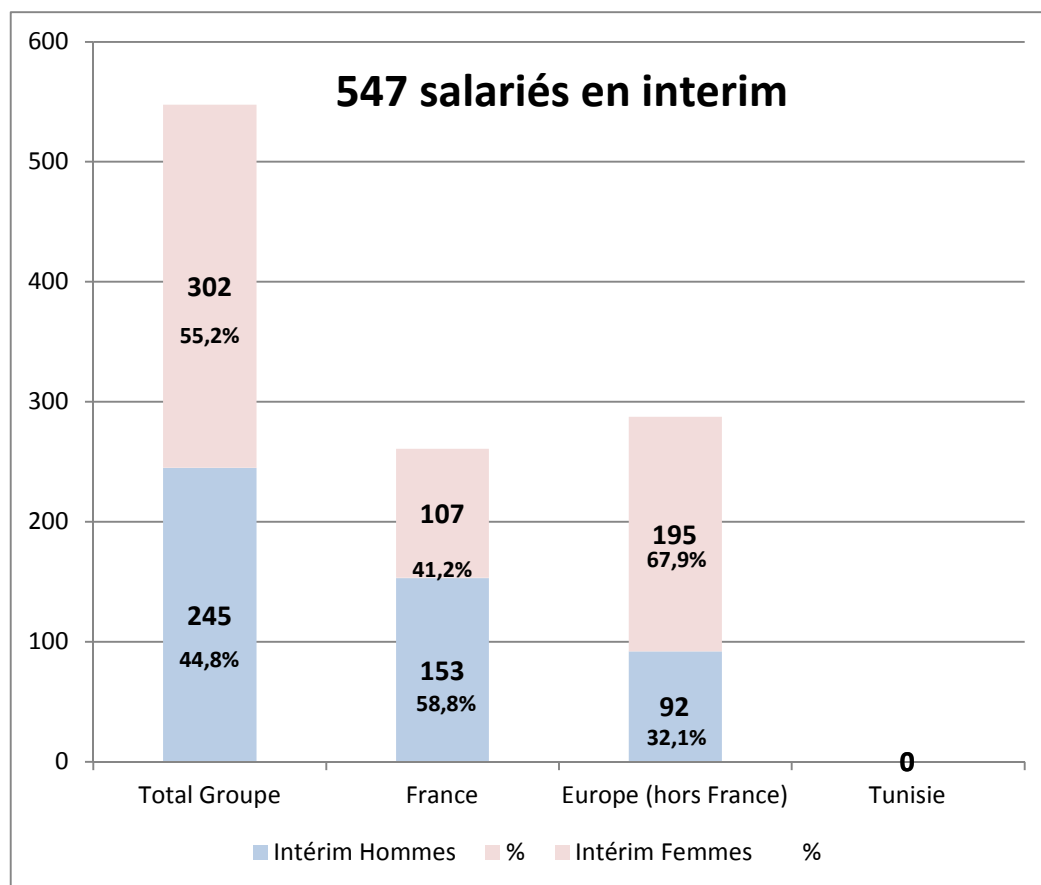
Par ailleurs, les moyens de production du site de Chinon (fermé à cette occasion) ont été transférés sur celui de Langeais à compter du 1^{er} janvier 2015.

✓ Informations consolidées au niveau mondial

5.1 Emploi

Effectifs moyen par sexe au 30 septembre 2015



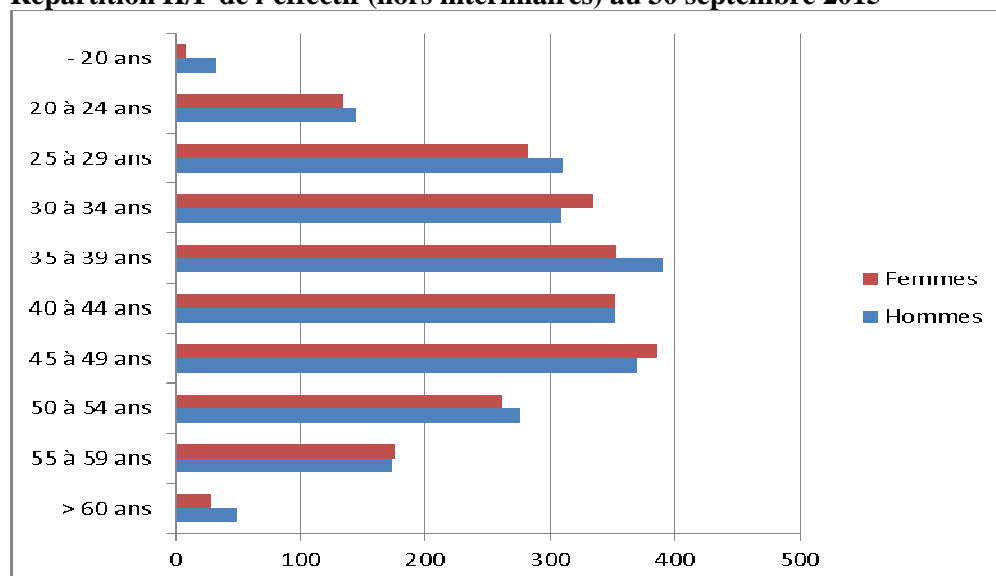


Soit :

TOTAL GROUPE	5 361
Hommes	2 684
Femmes	2 677

Les hommes représentent 50.07 % de l'effectif total et les femmes 49.93 %.

Répartition H/F de l'effectif (hors intérimaires) au 30 septembre 2015

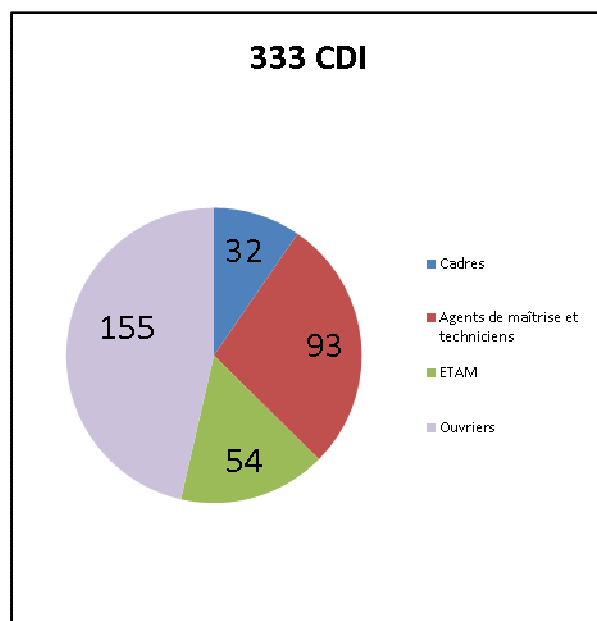


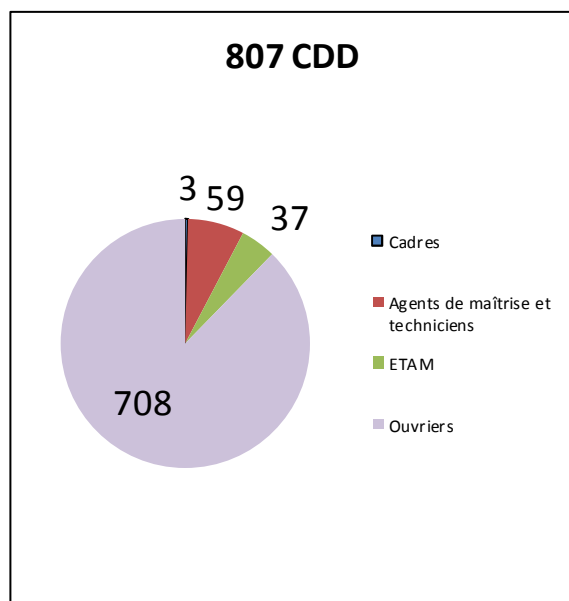
Effectifs moyen par catégorie socio-professionnelle (hors intérimaires) au 30 septembre 2015

Personnels	30.09.2015	
Cadres	374	
Agents de maîtrise et Techn.	1 020	
ETAM	475	
Ouvriers	2 944	
Total	4 814	
Intérim	548	
Total général	5 361	

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, le groupe a employé en moyenne 5 361 personnes (intérim compris). Les ingénieurs et les cadres représentent près de 26 % de l'effectif inscrit. L'effectif temporaire représente 10.22 % de l'effectif total.

Embauches





Sur l'exercice 2014-2015, PLASTIVALOIRE a procédé à 333 recrutements sous forme de contrats à durée indéterminée. Plus de 37 % de ces embauches ont concerné des ingénieurs et des cadres. Au 30 septembre 2015, 807 personnes ont été embauchées sous contrat à durée déterminée dont 786 pour l'ensemble de nos sites à l'Étranger où le groupe privilégie la stabilité de l'emploi par des emplois locaux de longues durées (4 ans).

Départs

	Départs
Licenciements	278
Dont économiques	9
Autres départs (dont 29 liés au transfert du site de PVL Chinon)	577

Rémunérations

La masse salariale (incluant les charges patronales) au 30 septembre 2015 est de 132 151 milliers d'euros, cette masse était de 116 893 milliers d'euros au 30 septembre 2014.

Il est à noter une évolution de la masse salariale globale de 13.68 % sur l'année écoulée.

Les salaires versés se situent au-dessus des minima sociaux aussi bien en France que pour nos différents sites à l'Étranger.

De plus, une somme consacrée à la gestion des œuvres sociales est versée par PLASTIVALOIRE aux différents Comité d'Entreprise, qui représente environ 0.45 % de la masse salariale.

5.2 Organisation du temps de travail

Durée du temps de travail au niveau mondial

	France	Etranger
Cadres	213 Jours / an	40 à 48 h / sem
Agents de maîtrise et techniciens, ETAM	35 h / sem	40 à 48 h / sem
Sauf personnel forfaité	38 h / sem	40 à 48 h / sem
Ouvriers	35 h / sem	40 à 48 h / sem

L'ensemble des sociétés françaises a conclu des accords majoritaires avec les organisations syndicales, concernant l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

Répartition du personnel par horaire de travail

Répartition du personnel par horaire de travail (en %)	30.09.2015	30.09.2014
Horaire journée	27%	26%
Horaire 2 x 8	34%	36%
Horaire 3 x 8	34%	31%
Horaire week-end	1%	1%
Permanent nuit	4%	6%

Le personnel de production travaille en équipe de 2x8, 3x8, de week-end ou de nuit afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme qui comprend les absences suivantes :

- maladie, accident du travail, accident du trajet, maladie professionnelle,

(Ratio du nombre d'heures d'absence subie sur le nombre d'heures possible de travail) s'élève à 4.30 % (4.87 % soit 173 829 heures pour la France).

Des plans d'actions sont mis en œuvre dans les sociétés afin de réduire le nombre d'heures d'absence : amélioration des conditions de travail, formation à la prévention des risques, entretien de retour d'arrêt maladie...

5.3 Relations sociales

L'organisation du dialogue social

Des réunions mensuelles avec le Comité d'Entreprise d'une part et les Délégués du Personnel d'autre part sont organisées, ainsi que des réunions trimestrielles avec le CHSCT et deux réunions semestrielles avec le Comité Central d'Entreprise.

Chaque année ont lieu les Négociations Annuelles Obligatoires avec les organisations syndicales représentatives.

Bilan des accords collectifs

Différents accords ont été mis en place : RTT, PEE, Senior, Participation, Contrat de Génération, Egalité Hommes Femmes (Renouvelé en mai 2015)

5.4 Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Très soucieux de la qualité des conditions de travail et de son environnement : PLASTIVALOIRE met en place des actions préventives et de formation au bénéfice de l'ensemble du personnel, qui sont régulièrement prises en compte dans le plan de formation avec la participation en France des CHSCT. Ainsi plus de 1 441 heures de formations "geste et postures" ont été dispensées et accompagnées d'amélioration des postes de travail (sur les années 2013, 2014 et 2015 – périmètre PVL Historique).

Le plan d'identification et de prévention des risques professionnels a été mis en place sur l'ensemble des établissements du groupe.

Lors de chaque réunion avec les membres du CHSCT, les thèmes suivants sont systématiquement évoqués : accidents survenus pendant le trimestre, évaluations des risques professionnels (état d'avancement des postes à améliorer), pénibilité au travail.

De plus un poste de Technicien HSE Groupe a été créé en 2015 en fonction de la sécurité de chaque site.

Bilan des accords signés

Des plans d'actions concernant la prévention de la pénibilité au travail ont été mis en place, liés :

- aux contraintes physiques (posture pénibles, vibrations mécaniques),
- à certains rythmes de travail (de nuit, en équipes successives alternantes, travail répétitif, cadence).

Les accidents de travail

Afin de mesurer l'efficacité des mesures prises, PLASTIVALOIRE utilise deux ratios : taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) et taux de gravité (nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées).

	30.09.2015		
	France	Etranger	Total
Taux de Fréquence	20,37	10,56	30,93
Taux de Gravité	0,42	0,24	0,66

Le groupe n'a jamais subi d'accident mortel du travail.

Les maladies professionnelles

	30.09.2015		
	France	Etranger	Total
Taux de Fréquence	10,70	4,50	15,20
Taux de Gravité	0,74	0,08	0,82

Nombre de maladies professionnelles enregistrées pour 2014/2015 : 31 pour les sites de France et 23 pour les sites Etrangers.

5.5 Formation

Politiques mises en œuvre

Les axes de formation sont en priorité : la prévention des risques professionnels, le renforcement et l'adaptation des compétences techniques et technologiques liés aux mutations du Groupe et des métiers, le renforcement et l'accompagnement personnalisé au poste de travail, la transmission du savoir-faire, les bonnes pratiques Qualité et Management, le renforcement du niveau en langue.

Heures de formation

	30.09.2015	30.09.2014
Nombre de personnes formées	2 212	2 861
Nombre d'heures de formation dispensées	31 967	33 136

Dans le cadre de l'intégration des salariés et du développement de la poly-compétence, nous mettons en oeuvre chaque année des actions de formation qui concernent l'ensemble des catégories professionnelles avec une forte implication des services techniques.

5.6 Egalité de traitement

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Conformément à la loi du 9 mai 2001, PLASTIVALOIRE œuvre pour promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

Concernant les conditions d'entrée, PLASTIVALOIRE met en place les mêmes critères objectifs de sélection pour tous les candidats ou candidates afin que les choix ne résultent que de l'adéquation entre le profil et les critères requis pour occuper les emplois proposés.

Il en va de même pour l'égalité de traitement des salaires : la gestion des parcours professionnels est fondée sur les qualifications de chacun en fonction des critères professionnels.

Un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'entreprise a été conclu au mois de décembre 2011 et reconduit pour une durée de 3 ans en 2015. La charte éthique du Groupe PLASTIVALOIRE élaborée depuis 2009 a instauré l'égalité de traitement dans l'entreprise comme une des valeurs fondamentales du Groupe PLASTIVALOIRE.

Travailleurs handicapés

126 salariés handicapés travaillent dans les établissements français du groupe. Par ailleurs de nombreux contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestation de services sont conclus avec des ateliers protégés ou des centres d'aide par le travail (CAT).

Lutte contre la discrimination

Depuis 2009, une charte éthique garantit les engagements du Groupe à lutter contre toutes formes de discrimination.

De plus, le Groupe PVL a confirmé son engagement lors de la conclusion d'accords d'entreprise relatifs à l'emploi des seniors, au Contrat de Génération à l'insertion professionnelle des jeunes et la parité professionnelle homme/femme.

5.7 Promotion et respect fondamental de l'organisation du travail

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Les Instances de Représentativité du Personnel (IRP) et de négociation sont librement constituées et exercent pleinement leurs attributions au sein du Groupe PVL, en application des dispositions légales ou conventionnelles, au travers des réunions régulières et des accords négociés et conclus.

Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Chaque année, un bilan triennal de la situation de l'égalité professionnelle, de l'accès à l'emploi et à la formation est présenté et débattu avec les partenaires sociaux. Ces bilan et compte-rendu sont transmis à la DIRECCTE.

Elimination du travail forcé ou obligatoire / abolition du travail des enfants

Le groupe PVL est peu concerné par ces risques car peu présent dans les pays à faible gouvernance. De plus, notre charte éthique et les engagements confirmés de lutte contre toutes formes de discrimination, viennent renforcer une application scrupuleuse des réglementations du travail en vigueur dans les différents sites du Groupe.

6/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

6.1 Information environnementale

Dans un souci de transparence et d'ouverture envers ses parties prenantes, le Groupe PLASTIVALOIRE présente les principaux résultats environnementaux dans un reporting centralisé.

Tous les indicateurs RSE sont collectés séparément auprès de chaque contribuable local dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'exercice comptable. Puis, ces données font l'objet de contrôles de cohérence lors de leur consolidation centrale, dans le respect des contraintes réglementaires et des indicateurs environnementaux prédéfinis permettant le pilotage de leur performance.

Par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de reporting a évolué et intègre désormais un nouveau site industriel en Allemagne « KARL HESS » sur neuf mois d'activité, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015.

Par conséquent, le périmètre de reporting des données environnementales, à l'exception de notre nouveau site en Turquie « BAP Bursa », est constitué du même périmètre que la consolidation financière, avec les mêmes règles d'intégration des filiales (dans la limite d'une participation ≥ 50 %).

Les informations figurant dans le présent chapitre ont notamment pour objectif de répondre aux exigences de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce dans sa rédaction issue de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

6.1.1. Politique générale en matière environnementale

Le Groupe PLASTIVALOIRE se montre soucieux de contribuer à un développement économique et social harmonieux préservant l'environnement. Cette exigence est l'un des fondements de la culture d'entreprise partagée par l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, l'ensemble de ses engagements est formalisé dans un protocole environnemental correspondant aux lignes directrices de la « **Global Reporting Initiative** » (GRI version 3.0).

Nous intégrons la démarche HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) à la stratégie du Groupe, avec le recrutement au sein du siège d'une nouvelle personne dédiée à cette fonction. À terme, nous souhaitons sensibiliser l'ensemble des sites industriels aux bonnes pratiques environnementales, et plus particulièrement à la gestion des déchets.

De plus, notre participation à la nouvelle commission « Bonnes Pratiques Économies d'Énergies – BPEE » au sein du Groupement Plasturgie Automobile a pour vocation d'échanger et de pratiquer le benchmarking sur ces bonnes pratiques en termes de management de l'énergie.

Conformément à cette politique, nos sites de production mettent en place des Systèmes de Management Environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. Cette certification permet de respecter notre engagement de réduction des impacts environnementaux ainsi que d'améliorer les conditions de santé et sécurité de nos collaborateurs. Au 30 septembre 2015, on recense cinq sites certifiés ISO 14001 implantés au Portugal, en Angleterre, en Roumanie et en Slovaquie pour deux d'entre eux.

La performance environnementale du Groupe est également évaluée par la plateforme RSE EcoVadis qui permet d'obtenir une notation sur la responsabilité sociétale de l'entreprise. Cette dernière entre dans le cadre de la démarche de certification ISO 26000 qui a pour vocation de responsabiliser le Groupe vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur le développement durable et l'environnement.

Enfin, un contrôle interne au sein du Groupe existe et permet notamment de contrôler que la composition utilisée des composants et des matières respecte les réglementations en vigueur telles que le règlement européen REACH. Cette mission est intégrée au service Qualité Groupe et est animée par son réseau avec des correspondants dans les différents services (Développement, Achats, Usines) du Groupe. Dans le cadre de la politique environnementale menée par PLASTIVALOIRE, ce service Qualité Groupe a un rôle prédominant.

L'implication de toutes les parties prenantes sur la mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites étrangers du Groupe PLASTIVALOIRE s'est accompagnée d'actions de formation sur la maîtrise des risques et des impacts environnementaux.

Par ailleurs, une formation est dispensée aux nouveaux entrants au sein du Groupe de façon plus ou moins détaillée selon la fonction occupée. Celle-ci porte particulièrement sur les procédures environnementales, leur respect ainsi que la gestion des déchets et les risques environnementaux.

PLASTIVALOIRE reste attentif à l'écologie et privilégie des moyens de production modernes, propres et peu consommateurs d'énergie. Par conséquent, le Groupe poursuit son investissement dans de nouvelles innovations telles que l'acquisition d'une ligne de peinture avec recirculation, permettant une économie d'énergie par rapport à une cabine de peinture standard. De même, des sites ont été équipés de nouveaux chariots élévateurs, plus économes en énergie mais également plus efficaces. Enfin, au cours de cet exercice, l'ensemble du parc presses a été équipé selon le standard « stop and go », un système d'économie d'énergie ou hybride selon les cas.

Le montant global des provisions environnementales au 30 septembre 2015 au titre du démantèlement, de l'enlèvement et de la remise en état d'un de nos sites d'exploitation s'élève à quatre cent mille euros.

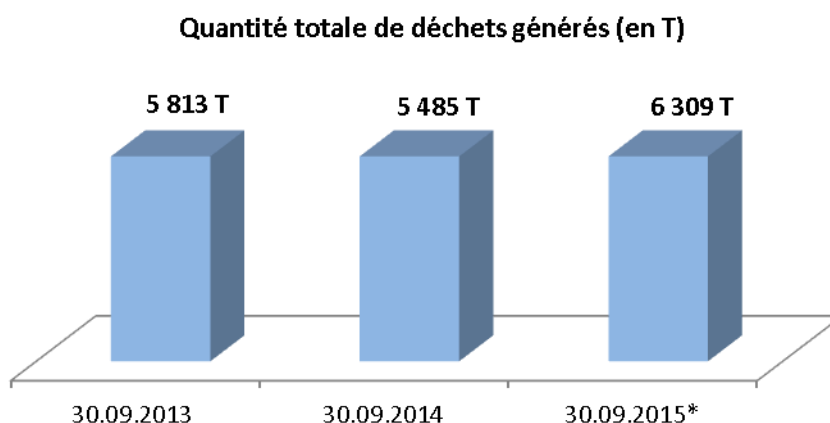
6.1.2 Prévention de la pollution et gestion des déchets

Émissions de Composés Organiques Volatils (COV) dans l'air (GRI EN20)

Au 30 septembre 2015, seuls les sites certifiés ISO 14001 suivent les rejets atmosphérique en termes de composés organiques volatils (COV). Le Groupe PLASTIVALOIRE souhaite poursuivre ses efforts concernant la réduction des émissions de COV, qui sont principalement liées à la consommation de produits chimiques comme les solvants et la peinture. De même, certains sites tentent d'utiliser des produits moins nocifs lorsque les contraintes des constructeurs automobiles le permettent.

Cependant, à l'exception des émissions de COV, les autres émissions telles que le dioxyde de soufre, ne sont pas suivies dans la mesure où les installations de combustion utilisent majoritairement du gaz naturel ou de l'électricité qui n'émettent pas d'oxyde de soufre lors de sa combustion.

Masse total de déchets, par type (GRI EN22)



* Les déchets générés par Karl Hess s'élèvent à 97 tonnes.

En 2014-2015, la quantité totale de déchets produits est restée stable par rapport au chiffre d'affaires produit, soit 6 309 tonnes de déchets générées. L'augmentation en valeur de cet indicateur s'explique principalement par l'intégration d'un nouveau site de production et par la croissance de l'activité opérationnelle des autres usines du Groupe.

Enfin, il faut souligner qu'au cours de cet exercice comptable, une très grande partie de sous-produits ont été directement réutilisés en interne comme matières premières avec un recyclage immédiat dans le cycle de moulage quand les contraintes du produit le permettent, ou par le biais d'une revente des sous-produits à des sociétés spécialisées. Cette politique tend à diminuer considérablement la quantité de déchets générés. Par ailleurs, le Groupe est très sensible à la réutilisation des emballages en carton dans le cycle de production et il fait recours aux emballages durables.

Dans l'objectif de fiabiliser la gestion et le suivi de déchets générés, nous avons mis en place une procédure interne expliquant chaque indicateur de suivi. Cette dernière, en se basant sur les cas concrets, met en lumière de façon synthétique la classification de déchets générés entre dangereux et non-dangereux.

En raison de leur dangerosité et leur utilisation dans le processus de chromage et de zamak, le Groupe PLASTIVALOIRE suit également, sur un de ces sites français, les consommations de métaux lourds (plomb, mercure, chrome, cadmium), de solvants chlorés et de produits classés cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) par la réglementation européenne en vigueur.

Cette consommation de métaux lourds du Groupe s'élève à 2 812 tonnes, ce qui signifie une baisse de 11 % rapportée au chiffre d'affaires de l'activité de chromage, par rapport à l'exercice précédent. Cette activité reste conforme à la réglementation européenne. Dans la composition de ce chiffre, le chrome reste stable avec une consommation de 122 tonnes tandis que le reste, essentiellement composé de zamak, justifie à lui seul cette baisse.

Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs (GRI EN23)

Aucun déversement accidentel significatif n'est survenu au cours de l'exercice 2014-2015 au sein des sites du Groupe.

Les activités de PLASTIVALOIRE ne mettent pas en œuvre des procédés particulièrement bruyants ou odorants. Certains dispositifs d'extraction d'air en toiture peuvent générer des nuisances qui demeurent très légères. Le Groupe travaille depuis de nombreuses années sur la réduction des bruits et odeurs au sein des entrepôts afin d'améliorer les conditions de travail de ses salariés, notamment via l'installation de hottes aspirantes.

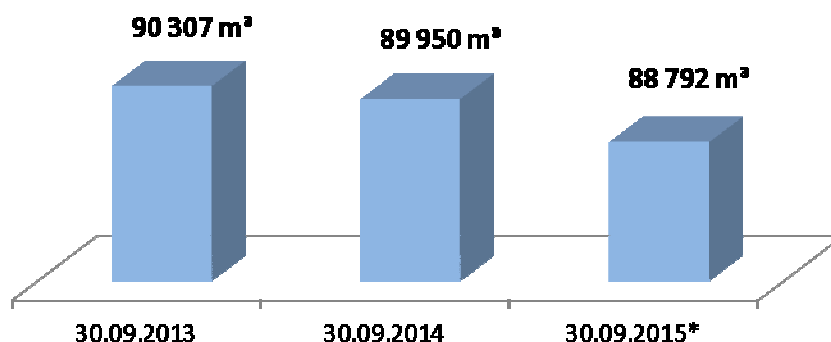
6.1.3 Utilisation durable des ressources

Volume total d'eau prélevé, par source (GRI EN8)

À l'exception d'un site au Portugal, l'ensemble des sites du Groupe PLASTIVALOIRE s'approvisionnent exclusivement au réseau d'eau de ville, ce qui exclut toutes autres sources de prélèvement telles que l'eau de surface et les nappes phréatiques. Toutefois, notre site présent au Portugal a la particularité de s'approvisionner pour moitié au réseau d'eau de ville, et pour moitié par un puits.

À périmètre constant, la consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires produit reste stable par rapport à l'année précédente et s'élève à 88 792 m³. Ce chiffre confirme la politique d'économie menée par l'ensemble des sites du Groupe qui passe par la recherche permanente des fuites d'eau et la modération de la consommation d'eau à usage industriel servant au refroidissement des lignes de production.

Evolution de la consommation d'eau (en m³)



* La consommation d'eau inclut celle de Karl Hess pour 2 050 m³.

Rejets dans l'eau (GRI EN21)

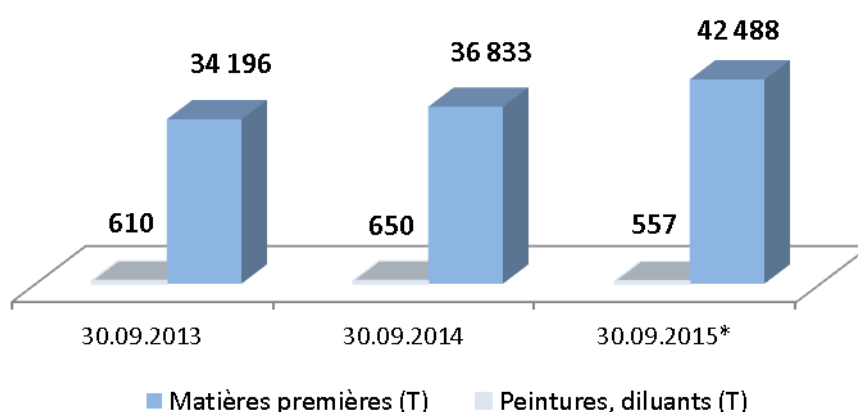
De manière générale, les activités du Groupe ne génèrent pas d'effluent industriel à haute charge polluante. Par ailleurs, nos sites respectent les exigences de la réglementation locale et, si nécessaire, mesurent le degré de pollution de leurs effluents et/ou se dotent d'une installation de traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu naturel ou le réseau public.

Consommation de matières en poids (GRI EN1)

Au 30 septembre 2015, le processus de production a nécessité l'utilisation de 42 488 tonnes de matières premières (hors matières recyclées en interne) et 557 tonnes de peinture et diluants. Ces deux indicateurs restent stables rapportés au chiffre d'affaires produit.

Le Groupe est vigilant concernant l'utilisation des peintures et des diluants qu'il utilise. Soucieux de l'impact environnemental engendré par les boues relatives à ces peintures, le Groupe fait appel à des sociétés spécialisées, chargées de retraiter ces déchets. De plus, le Groupe tend à trouver de nouveaux process permettant de diminuer l'utilisation de ces produits.

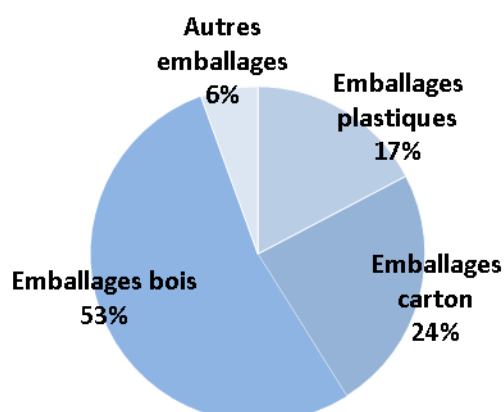
Répartition de la consommation de matières (en T)



* La consommation de matières inclut celle de Karl Hess pour 5 148 tonnes de matières-premières.

Les emballages ont vocation à faciliter le transport, le stockage, la protection et la promotion des produits. Ainsi, pour remplir ces différentes fonctions, le Groupe PLASTIVALOIRE a recours à des emballages issus de trois grandes familles : le carton, le bois et le plastique.

Répartition de la consommation de matériaux d'emballage (% de T)



Consommation d'énergie directe et indirecte (GRI EN3 & EN4)

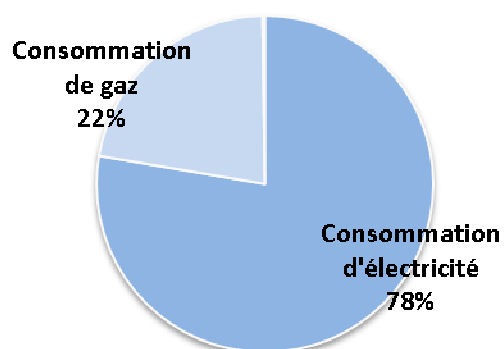
Évolution de la consommation d'énergie

En MWH	30.09.2013	30.09.2014	30.09.2015 *	Karl Hess
Électricité	119 613	121 960	122 031	8 669
Gaz	45 382	41 141	36 910	243
Fioul	79	61	54	0

* La consommation d'énergie est à périmètre constant (soit hors Karl Hess).

Du fait de saisons successives relativement douces depuis quelques temps, le Groupe consomme moins d'énergie liée au chauffage que les deux années précédentes, d'où une consommation de fioul (incluant la consommation de fioul pour l'alimentation des sprinklers) et de gaz naturel en forte baisse à périmètre constant.

Répartition de la consommation d'énergie



En 2015, Le Groupe PLASTIVALOIRE consomme essentiellement deux types d'énergie : l'électricité et le gaz naturel, le fioul domestique ne représentant plus qu'une infime partie de la consommation globale.

Compte tenu des enjeux environnementaux et de la volonté de se différencier de la concurrence, le Groupe PLASTIVALOIRE porte un intérêt grandissant à l'utilisation de matières premières issues de l'agriculture végétale. Considérée comme une activité durable, la production de bioplastiques repose moins sur des combustibles fossiles et induit également moins de gaz à effet de serre lors de la biodégradation. De même, elle réduit considérablement la diffusion de déchets dangereux causés par des matières plastiques dérivées du pétrole, qui restent solides pendant des centaines d'années.

Par ailleurs, le Groupe prête une attention particulière à la préservation de ses sols. En effet, il impose un stockage des produits dangereux en rétention ; le stockage de matières premières et de produits finis ne s'effectue jamais à même le sol mais sur des surfaces imperméables.

6.1.4 Changement climatique

Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (GRI EN16)

Depuis 2012, le Groupe PLASTIVALOIRE progresse dans l'analyse de son empreinte carbone. Ainsi, une évaluation des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) générées par ses activités est prise en compte, sur la base du Bilan Carbone de l'ADEME (version 7.1).

Les émissions directes de GES provenant principalement de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié et de fioul sont d'environ 10,2 milliers de tonnes équivalentes CO₂, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente avec l'intégration de Karl Hess. Les émissions indirectes de GES, quant à elles, sont liées exclusivement à la consommation d'électricité, générant 31 milliers de tonnes équivalentes CO₂, soit une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente, exclusivement justifiée par l'intégration de Karl Hess. En effet, l'exercice précédent, qui a été corrigé ultérieurement suite à un ajustement de taux de conversion, a fait constat de 27,3 milliers de tonnes équivalentes CO₂, au lieu 31 milliers de tonnes présentées initialement.

Le Groupe PLASTIVALOIRE multiplie ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, que ce soit au niveau des sites de production, de l'organisation logistique ou encore lors du développement de ses produits. Cela se traduit par l'optimisation des transports de marchandises et par d'autres projets engagés sur les sites productifs pour améliorer leur performance énergétique. On recense notamment le remplacement de l'éclairage traditionnel par l'éclairage de type LED, plus puissant et robuste pour une consommation identique, ou encore le projet dans les prochains mois de remplacement de deux groupes froids par des systèmes « Free cooling », plus économiques. En outre, le Groupe est en relation avec EDF, pour une analyse approfondie sur trois sites français afin de minimiser la consommation d'électricité.

Le Groupe n'est pas présent dans les zones ayant connu des événements naturels exceptionnels. De plus, aucun site n'est présent dans des zones inondables. La thématique « adaptation aux conséquences du changement climatique » n'est donc pas pertinente pour le Groupe PLASTIVALOIRE.

6.1.5 Protection de la biodiversité

Emplacement des terrains détenus (GRI EN11)

La totalité des terrains utilisés par le Groupe PLASTIVALOIRE est située dans des zones urbanisées ou industrielles aménagées. Par conséquent, les activités réalisées ne sont pas de nature à dégrader les processus écologiques.

6.2 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

6.2.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

- **en matière d'emploi et de développement régional**

En matière d'emploi :

Le Groupe PLASTIVALOIRE confirme son engagement pour favoriser la pérennité de l'emploi en France.

Dans cette approche, le Groupe PLASTIVALOIRE s'est engagé sur le moyen terme (pour les 3 années à venir) à favoriser l'insertion des jeunes, la mixité des emplois et la valorisation des seniors par un accord relatif au contrat de Génération sur l'ensemble de ses sociétés Françaises.

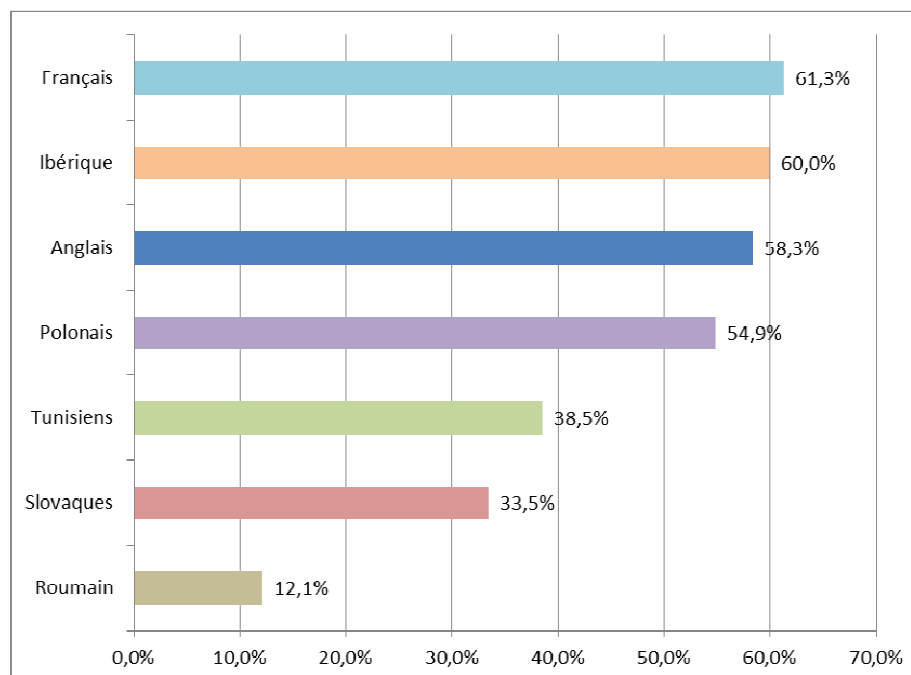
A L'étranger, la volonté stratégique de conforter et développer les compétences locales se poursuit. L'encadrement des filiales (middle et top management) est composé à plus de 85% de cadres et dirigeants locaux.

Cette diversité des équipes, les échanges permanents et les transferts d'expériences sont indispensables pour le développement de PVL.

En matière de développement régional :

L'objectif de PLASTIVALOIRE est d'acheter au plus proche des sites industriels afin de promouvoir le développement du tissu industriel local, minimiser les coûts et les impacts logistiques associés et sécuriser la chaîne d'approvisionnement.

Pour les achats concernant la fabrication de pièces séries, le pourcentage des achats réalisés localement (réalisé dans le pays) est le suivant : (chiffres 2014/2015) :



Pour les achats hors production, le pourcentage d'approvisionnement local s'élève à près de 100 %.

- **sur les populations riveraines ou locales**

PLASTIVALOIRE s'engage à travers un certain nombre d'actions locales telles que décrites au point précédent.

Par ailleurs, PLASTIVALOIRE prend en compte en permanence l'impact de ses produits et de l'activité de ses usines sur l'environnement et les communautés avec lesquelles il est en contact, dans un souci d'amélioration constante.

6.2.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

- **Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations**

PLASTIVALOIRE et les partenaires de recherche

PLASTIVALOIRE a depuis quelques années mis la priorité sur l'innovation afin de se démarquer de ses principaux concurrents en apportant des solutions nouvelles pour ses clients et futurs clients. La stratégie de l'innovation de PLASTIVALOIRE est de s'appuyer sur de jeunes entreprises innovantes et organismes à la recherche de partenaires ou de clients pour appliquer en condition série les travaux de leur recherche fondamentale pas ou encore peu industrialisée. C'est ainsi que PLASTIVALOIRE s'est rapproché en 2013 du CEA le Ripault (centre d'Énergie Atomique dédié au stockage de l'énergie) pour transférer le savoir acquis par le CEA dans la réalisation de plaques bipolaires destinées au cœur des futures piles à combustible.

Afin d'élargir son réseau et ses partenaires scientifiques PLASTIVALOIRE s'est aussi rapproché des organismes suivants :

- CETIM (centre technique des industries de la mécanique)
- PEP (Pôle Européen de Plasturgie)
- ISPA (Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon)
- SFIP (Société Française des Ingénieurs des Plastiques)

Dans ses développements de R&D, Plastivaloire a priorisé les solutions d'allègements pour répondre à la forte demande de ses principaux clients.

Plastivaloire a ainsi développé de nouveaux process de fabrication et matériaux, le plus souvent chargés de fibres (carbone, lin, bois ...) mais aussi de billes de verre creuses qui vont permettre des perspectives d'allègement pas encore atteintes sur le marché.

Plastivaloire détenait 39 brevets au 30 septembre 2015.

PLASTIVALOIRE et ses clients

Plastivaloire soutient ses clients constructeurs par le biais d'une politique active de développement qui implique la participation du groupe à tous les stades du processus de développement de l'équipement, et de la définition du cahier des charges.

Plastivaloire développe des produits spécifiquement pour les marchés industriels et automobiles et conclut généralement des contrats afin de fournir ces produits pour la durée de vie des modèles.

PLASTIVALOIRE et ses partenaires industriels ou commerciaux

En 2012, PLASTIVALOIRE avait noué un nouveau partenariat avec la société BIA spécialisée dans le chromage de pièces plastiques. Dans ce cadre, la société BIA PLASTIC AND PLATING TECHNOLOGY SLOVAKIA S.R.O. a été créée en Slovaquie : PLASTIVALOIRE en détient 40 %. Fort de cette expérience, le groupe a décidé la construction d'une deuxième unité de chromage.

Plastivaloire noue des relations privilégiées avec les industriels qui opèrent dans la conception de périphériques complexes et couteux, la réalisation des moules ainsi que la construction de lignes industrielles de type chromage ou peinture, toujours en privilégiant :

- La proximité, avec le recours à des entreprises locales
- La standardisation en particulier sur les outils présents en pied de presse
- Des relations à long terme

PLASTIVALOIRE et les organismes de certification

Dans le cadre de la politique du groupe en matière de respect des normes qualité, notamment la norme ISO/TS 16949, nous entretenons des relations suivies avec les organismes de certification.

Pour accompagner les clients du secteur aéronautique, une formation sur le référentiel aéronautique EN9100 a été réalisée en 2015 et un premier site pourrait être certifié à l'horizon 2017.

En matière de respect de l'environnement et pour se conformer à la norme ISO 14001, nous nous appuyons sur des organismes de certification locaux.

En 2015, 6 sites ont obtenu la certification ISO 14001

- **Les actions de partenariat ou de mécénat**

Dans le cadre du développement régional, PVL entretient un partenariat privilégié depuis plusieurs années avec les écoles de Plasturgie régionales (ISPA Alençon, Lycée Chaptal à Amboise, Lycée de la Baronnerie à Angers) concernant la formation professionnelle, l'accueil d'alternants et de stagiaires.

Ce partenariat est un des axes prioritaires de la démarche de GPEC du Groupe qui s'intensifie tant en France qu'à l'étranger afin de contribuer à la transmission des compétences et à la pérennisation des savoir-faire fondamentaux du Groupe.

6.2.3 Sous-traitance et fournisseurs

- **La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

PLASTIVALOIRE a l'ambition de construire une relation forte avec ses fournisseurs pour un bénéfice et un développement mutuels. Le Groupe a mis en place un panel de fournisseurs privilégiés avec lesquels il s'est engagé dans un partenariat à long terme. Une grande importance est donnée à la communication et à la transparence afin d'assurer un alignement stratégique avec ces partenaires, notamment avec une évaluation trimestrielle de nos fournisseurs qui fait l'objet d'un suivi au sein de la Direction achats.

Le développement des politiques d'achats durables et responsables est promu au sein du groupe. PLASTIVALOIRE s'assure de la fiabilité de ses fournisseurs et sous-traitants, non seulement en matière de qualité des produits, mais également en termes de respect des critères éthiques et sociaux tels que :

- respect des lois et règlements ;
- lutte contre l'exclusion sociale ;
- interdiction du travail des enfants ;
- respect de l'environnement ;
- promotion de la formation et de l'éducation.

Ce code est intégré dans les documents contractuels notamment dans les conditions générales d'achats qui régissent ses relations avec les fournisseurs et sous-traitants.

Concernant la sous-traitance, des critères d'évaluation sont mis en place pour s'assurer de la sélection de sous-traitants offrant des conditions de travail conformes à nos exigences.

Des visites sont effectuées chaque année pour vérifier ces critères.

6.2.4 Loyauté des pratiques

- *Actions engagées pour prévenir la corruption*

La Charte éthique et comportements PLASTIVALOIRE formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. L'effort de diffusion s'est poursuivi sur l'exercice.

Parmi les engagements sociétaux du groupe, il convient de citer :

L'interdiction du travail des enfants et du travail forcé dans le respect des dispositions de l'Organisation Internationale du Travail.

De plus, le Groupe s'engage à combattre la corruption dans son Code d'éthique d'achat et adhère à une organisation qui contrôle les bonnes pratiques et qui est reconnue par ses clients.

- *Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs*

La Direction Technique consacre une partie de son activité à la Recherche et Développement sur de nouveaux process ou sur de nouveaux matériaux. L'objectif est d'être à l'avant-garde des solutions apportées aux clients dans un souci d'améliorer la sécurité, la qualité et de favoriser une moindre consommation d'énergie ou de matières premières.

6.2.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Nous respectons les critères de l'Organisation Internationale du Travail.

SECTION 2 - SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

1./ PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES, COMMENTAIRES

Pour PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, (Société mère), les principales données d'exploitation des trois derniers exercices peuvent être résumées de la façon suivante (en K €)

	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat courant avant impôt	Résultat net
20112/2013	51.145	- 3.202	4.317	1.115	2.117
2013/2014	55.588	- 1.366	7.006	5.640	6.373
2014/2015	54.281	- 1.613	4.466	2.854	4.246

Le volume d'activité recule légèrement sur l'exercice (-2,35 %), dans un environnement économique pourtant globalement favorable.

Si la production de biens diminue, la part des prestations de services est quant à elle en croissance.

Le total des produits d'exploitation est en progression (+1,82 %), en liaison avec une augmentation du poste « reprise sur amortissements et provisions » de l'ordre de 2.665 K€.

Le niveau des charges d'exploitation est de son côté en légère croissance (+2,18 %), de sorte que la rentabilité opérationnelle se trouve mécaniquement impactée.

Le résultat d'exploitation ressort à -1.613 K€ pour -1.366 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est quant à lui positif à 4.466 K€. Il intègre notamment en produits, les dividendes perçus des filiales pour 4.299 K€ et des produits financiers pour 1.314 K€.

En charges, les intérêts sur emprunts représentent 1.328 K€, en progression sensible.

Sous l'influence de produits liés pour l'essentiel à des opérations en capital (revente de titres autodétenus), le résultat exceptionnel progresse pour atteindre 988 K€.

Les effets d'un impôt négatif de 404 K€ lié à l'intégration fiscale amènent au constat d'un résultat net de 4.246 K€, certes inférieur à celui de l'exercice précédent, mais largement supérieur au bénéfice constaté au 30 septembre 2013.

Les capitaux propres, qui intègrent les effets de la distribution opérée en mars 2015, progressent de 825 K€ pour approcher les 60 M€.

Le poids de la dette progresse significativement, sous l'influence de la croissance du groupe dont PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est la société de tête et en relation avec les investissements opérés sur l'exercice, principalement constitués des prises de participations dont il sera fait l'écho plus loin.

Le ratio d'indépendance financière demeure satisfaisant.

2./ ACTIVITE DES FILIALES

L'activité du Groupe est organisée autour d'un pôle BAP, en charge des productions « automobile », et d'un pôle PVL, regroupant les autres secteurs, tels que notamment l'industrie électrique et le multimédia.

Ces deux divisions ont connu des taux de croissance satisfaisants : + 6,3 % concernant BAP et + 26,7 % pour le pôle PVL, en partie justifiés par les opérations de croissance externe réalisées sur l'exercice.

A périmètre constant, ces progressions sont de 5,6 % pour le pôle BAP et 0,9 % pour la division PVL.

L'exercice de la branche BAP se caractérise par une production solide, bénéficiant d'une clientèle toujours plus diversifiée.

La contribution au chiffre d'affaires global de la société de droit turc OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ, consolidée au 1^{er} juillet 2015, s'élève à 1,9 M€.

Concernant la division PVL, la stabilité du chiffre d'affaires (hors croissance externe) intègre notamment le redressement de l'activité de nos sites polonais en fin d'exercice, grâce à la conquête de nouveaux contrats.

La société allemande KARL HESS, dont les volumes d'activité ont été consolidés au 1^{er} janvier 2015, contribue quant à elle à concurrence de 42 M€ au chiffre d'affaires du pôle PVL.

L'EBITDA du pôle BAP, après une croissance marquée sur l'exercice précédent, progresse encore sensiblement, passant de 18,1 M€ à 27 M€, d'un exercice à l'autre, soit 9,9 % du chiffre d'affaires. Cette tendance témoigne de la justesse des réformes opérées et particulièrement des mesures d'optimisation des coûts et de la productivité. Elle traduit également les pleins effets de la hausse d'activité constatée.

Son résultat opérationnel courant passe de 7,7 à 15,9 M€ et représente 5,8 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA du pôle PVL progresse également (+8,74 %) pour atteindre 22,4 M€ (10,8 % du chiffre d'affaires) tout comme son résultat opérationnel courant, qui atteint 13,6 M€.

Ce solde diminue cependant en pourcentage du chiffre d'affaires (6,5 % contre 7,9 % au 30 septembre 2014).

La division intègre en effet dans ses comptes l'impact des charges de restructuration de 1,5 M€, nées du rapatriement à LANGEAIS des moyens de production de l'usine de CHINON.

La contribution positive à l'EBITDA du pôle de KARL HESS (société acquise début 2015) ressort, en valeur absolue, à 4,5 M€, soit 11 % du chiffre d'affaires correspondant.

3./ PRISES DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE 2014/2015

Les prises de participations opérées par PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE dans le courant de l'exercice ont été les suivantes :

- Par acte en date du 12 décembre 2014, la société PLASTIVALOIRE GERMANY GMBH, société Holding intermédiaire (créée à cet effet par PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE), qui la détient à 100 %, s'est portée acquéreur de 100 % des actions de la société KARL HESS GMBH & Co. KG, société allemande fondée en 1950, spécialisée dans l'ingénierie et la production de pièces plastiques techniques. Son activité est à peu près également répartie entre des productions dédiées à l'automobile et celles relevant d'autres secteurs industriels.
L'intégration de la société KARL HESS dans le périmètre de consolidation du Groupe a été réalisée à la date du 1er janvier 2015.
- Il est par ailleurs précisé que la sous-filiale BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS GmbH, dépendant de la division BAP a, le 6 juillet 2015, acquis 100% de la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ, société turque basée à BURSA, spécialisée dans la production de pièces plastiques peintes à forte valeur ajoutée. L'intégration de la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ dans le périmètre de consolidation du Groupe a été réalisée à la date du 1er juillet 2015. Elle a depuis été redénommée BAP BURSA.
- Enfin, précisons que PVL a acquis la part du capital de BAP HOLDING (société interposée chapeautant la branche « automobile ») qu'elle ne possédait pas, soit 33 %.

4./ LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE fonctionne sous la forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées. Elles ont été confiées à Monsieur Patrick FINDELING. Celui-ci exerce par ailleurs les mandats suivants :

AMIENS INJECTION - Président
SABLE INJECTION - Président
OUEST INJECTION - Président
ERE PLASTIQUE - Président

CREUTZWALD INJECTION - Président
 KARL HESS – Représentant (Managing Director) de la société HESS BETEILIGUNGS GmbH, présidente de KARL HESS
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS – Président Directeur Général
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS SAINT MARCELLIN – Président
 BOURBON AUTOMOVITE PLASTICS JURA - Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS CHALEZEULE – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS MORTEAU – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS BELLÊME – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS VOUEAUCOURT – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS GmbH – Managing Director
 OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA) – Chairman/Başkan
 AUTOMOTIVE PLASTICS ROCHEFORT – Président
 PVL BEAUTE – Membre du Comité de Direction
 BIA SK – Member of the Advisory Comitee
 ELBROMPLAST – Président
 DUNA INJECTION REAL ESTATE : Président
 CARDONAPLAST : Président
 TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES : Président
 INJECTION PLASTIQUES SYSTEMES : Président
 AUTOMOTIVE PLASTICS SLOVAKIA – Président
 PLASTIVALOIRE GERMANY GmbH – Managing Director
 BANQUE POPULAIRE DU VAL DE FRANCE – Administrateur
 S.C.I. M.G. : Gérant
 S.C.I. J.E.V. : Cogérant
 S.C.I. J.S. : Cogérant
 GROUPEMENT FORESTIER DE LA BASSE FORET – Gérant

Les autres administrateurs de la société exercent les mandats suivants :

- Madame Vanessa BELINGUIER :
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS – Administrateur
 OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA) – Member of the Board of Director / Yonetim Kurulu Uyesi
 PVL BEAUTE – Membre du Comité de Direction
- Madame Marie-France FINDELING :
 S.C.I. J.E.V. : Cogérant
- Monsieur John FINDELING
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS – Administrateur
 OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA) – Vice Chairman/Başkan Yardımcısı
 S.C.I. J.S. : Cogérant

- Madame Viviane FINDELING :
Néant
- Monsieur Christian CHOLLET :
Néant
- Monsieur Claude BELINGUIER :
Néant

5./ REMUNERATION DES DIRIGEANTS, JETONS DE PRESENCE

La société a versé au cours de l'exercice, les rémunérations suivantes à ses mandataires sociaux (en €) :

Membres du Conseil d'administration	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature
Patrick FINDELING	550.601	60.000	-
Vanessa BELINGUIER	85.347	17.000	5.101
John FINDELING	74.900	4.500	1.631
Marie-France FINDELING	-	-	-
Viviane FINDELING	-	-	-
Christian CHOLLET	-	-	-
Claude BELINGUIER	-	-	-

La société n'a versé aucun jeton de présence, aux membres du Conseil d'Administration.

6./ CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, issu de l'ordonnance 2014-163 du 31 juillet 2014, il est précisé que, aucun des dirigeants ou actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote attachés aux actions composant le capital PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, n'est concerné par des conventions intervenues entre lui et une filiale de la société détenue en capital à plus de 50 %.

7./ MANDATS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ADMINISTRATEURS

Le mandat de Monsieur Patrick FINDELING en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration arrivera à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Les mandats d'administrateur de :

- Madame Marie-France FINDELING
- Madame Vanessa BELINGUIER
- Madame Viviane FINDELING
- Monsieur John FINDELING

- Monsieur Christian CHOLLET
- Monsieur Claude BELINGUIER

arriveront à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Les mandats :

- du Cabinet GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire
- de la société IGEC, commissaire aux comptes suppléant

arriveront à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019

Les mandats :

- du Cabinet ALLIANCE AUDIT EXPERTISE & CONSEIL
- du Cabinet GUYOT-BRANELLEC

arriveront à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

8./ REPARTITION DU CAPITAL

La situation de l'actionariat de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE au 31 décembre 2015 se présentait comme suit :

Actionnaires	% du capital			% des droits de vote réels		% des droits de vote théoriques	
	P.P.	N.P.	Usuf.	A.G.O.	A.G.E.	A.G.O.	A.G.E.
Patrick Findeling	40,25	-	0,66	51,69	50,86	51,58	50,76
Gisèle Findeling	3,96	-	-	5,04	5,04	5,03	5,03
Viviane Findeling	2,83	-	-	3,60	3,60	3,59	3,59
Vanessa Bélinguiier	2,79	0,22	-	3,55	3,83	3,55	3,82
John Findeling	2,84	0,22	-	3,61	3,89	3,60	3,88
Eliot Findeling	3,24	0,22	-	4,13	4,40	4,12	4,39
M-France Findeling	0,72	-	-	0,91	0,91	0,91	0,91
Public	42,40	-	-	27,44	27,44	27,41	27,41
Autodétention	0,33	-	-	-	-	0,25	0,25
TOTAL		100%		100%	100%	100%	100%

Il est précisé qu'aucun dispositif de participation des salariés au capital de la société n'a été mis en place à ce jour.

La société n'a pas été informée du fait qu'une autre société détenait une fraction de son capital supérieure à 10 %.

Il lui a été signalé le 20 novembre 2015, le franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital (7,21 %) par la société DORVAL FINANCE SA, 1 rue de Gramont – 75002 PARIS.

**9./ SYNTHÈSE DES AUTORISATIONS EN COURS EN MATIÈRE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement des présentes
Augmentation de capital par incorporation de réserves	21.03.2014	20.05.2016	20 M€	-	-	20 M€
Augmentation de capital réservée aux actionnaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	21.03.2014	20.05.2016	10 M€			10 M€
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	21.03.2014	20.05.2016	10 M€	-	-	10 M€
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	21.03.2014	20.05.2016	2,2 M€	-	-	2,2 M€
Augmentation de capital en vue de rémunérer les apports en nature	21.03.2014	20.05.2016	10 % du capital	-	-	10 % du capital
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'adhérents à un PEE	21.03.2014	20.05.2016	3 % du capital	-	-	3 % du capital

9.1. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes expire le 20 mai 2016.

Il sera proposé à la collectivité des associés de :

- 1) Déléguer au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

- 2) Décider qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Décider que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 20.000.000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ce plafond étant indépendant de l'ensemble des plafonds dont il sera question ci-après.
- 4) Prendre acte que la délégation nouvelle privera d'effet, à compter du jour de l'assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

9.2. Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Il sera également proposé à l'assemblée générale, au vu du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants, de :

- 1) Déléguer au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires, et/ou
 - de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
 - de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,

Il est précisé que, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la délégation de compétence envisagée :
 - 10.000.000 euros pour le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation.
 - A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
 - 5.000.000 euros pour le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être émis.

- Les plafonds visés ci-dessus étant indépendants de l'ensemble des plafonds prévus au titre des autres résolutions.
- 3) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la délégation de compétence envisagée dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
- a/ réserver la ou les émissions par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b/ si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), donner la possibilité au conseil d'administration de :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- 4) Décider que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour arrêter les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 5) Prendre acte que la délégation proposée privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

9.3 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public

Il sera par ailleurs proposé à l'assemblée générale au vu du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L 225-136 et L. 228-92, de :

- 1) Déléguer au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
- d'actions ordinaires, et/ou
 - de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
 - de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,

Il est indiqué que, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 10.000.000 euros.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond sera indépendant de l'ensemble des plafonds prévus au titre des autres résolutions.

- 2) Supprimer dans ce cadre le droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- 3) Décider, conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du code de commerce, que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la délégation de compétence ci-dessus envisagée, conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons.
- 4) Décider que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 5) Décider que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 6) Prendre acte que la délégation proposée privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

9.4 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier

Il sera proposé à l'Assemblée Générale, au vu du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L 225-136 et L. 228-92, de :

- 1) Déléguer au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires, et/ou
 - de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
 - de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,

Il est précisé que, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Décider que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2.200.000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Il est indiqué qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond sera indépendant de l'ensemble des plafonds prévus au titre des autres résolutions.

- 3) Supprimer dans ce cadre le droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- 4) Décider, conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du code de commerce, que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons.

- 5) si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1, donner la possibilité au Conseil d'Administration d'utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 6) Décider que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 7) Prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

9.5 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Il sera proposé à l'assemblée générale, pour chacune des émissions précitées, que le nombre de titres à émettre puisse être augmenté dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constatera une demande excédentaire.

9.6 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration (Directoire ou Gérant) pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

Il vous sera proposé, au vu du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, de :

- 1) Déléguer sa compétence au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- 2) Supprimer en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.

- 3) Limiter le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la société.
- 4) Décider que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le conseil aura tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aura également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.
- 5) Décider, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

9.7 Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Il sera proposé à la collectivité des associés au vu du rapport spécial des commissaires aux comptes, de :

- 1) Autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- 2) Décider que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

- 3) Préciser que le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration dans ce cadre ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de l'Assemblée.
- 4) Décider que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.
- 5) Prendre acte de ce que l'autorisation à consentir comportera, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- 6) Déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.
- 7) Prendre acte que l'autorisation à délivrer privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

10./ OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (ART. 1 225-9 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE) ENTRE LE 1^{ER} OCTOBRE 2014 ET LE 30 SEPTEMBRE 2015.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0.5561 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille ;	
- Titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement	15 381
- Titres comptabilisés en titres immobilisés	
Valeur comptable du portefeuille	1 053 462 euros
Valeur de marché du portefeuille (calculé sur la base de 55,00 € du cours au 30 septembre 2015)	845 955 euros

Opérations réalisées au titre de la période du 1 ^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015							
		Animation du titre	Actionnariat salarié	Opérations de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	Total
Achats	Nombre d'actions	55 093	-	-	-	-	55 093
	Prix	51,4980	-	-	-	-	51,4980
	Montant	2 837 182	-	-	-	-	2 837 182
Ventes / transferts	Nb d'actions	54 047	-	-	-		54 047
	Prix	49,5990	-	-	-		49,5990
	Montant	2 680 680	-	-	-		2 680 680

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

Nous vous proposons à l'occasion de la prochaine assemblée générale, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 23 mars 2015.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 100 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 27.657.000 euros.

Il est rappelé ici que, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2014, le conseil d'administration a été autorisé, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Il sera proposé à l'assemblée générale statuant aux conditions extraordinaires de majorité et de quorum, de renouveler pareille autorisation au profit du conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, et dans la même limite.

11./ AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT

La société n'a émis dans le passé aucune valeur mobilière donnant accès à son capital, ni délivré d'option de souscription ou d'achat.

12./ ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

PLASTIVALOIRE a, depuis quelques années maintenant, mis la priorité sur l'innovation afin de se démarquer de ses principaux concurrents en apportant des solutions nouvelles à ses principaux clients et futurs clients. La stratégie de l'innovation de PLASTIVALOIRE consiste à prendre appui sur de jeunes entreprises innovantes et sur les organismes désireux de trouver des partenaires ou des clients afin d'appliquer dans des conditions de série les travaux résultant de leurs recherches fondamentales ou de développer des technologies non encore industrialisées. C'est dans cette logique qu'à titre d'exemple, PLASTIVALOIRE s'est associé au Centre d'Energie Atomique dédié au stockage de l'énergie Le Ripault (CEA) en 2013 afin de réaliser, grâce à un transfert du savoir du CEA à PLASTIVALOIRE, des plaques bipolaires destinées au cœur des futures piles à combustible. Dans l'optique d'élargir son réseau de partenaires scientifiques, PLASTIVALOIRE s'est depuis rapproché d'autres organismes tels que le Centre technique des industries de la mécanique (CETIM), le Pôle Européen de Plasturgie (PEP), l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA) et la Société Française des Ingénieurs des Plastiques (SFIP)

Cette année, PLASTIVALOIRE a mobilisé l'ensemble de ses ressources techniques en R&D afin d'introduire efficacement sur le marché des solutions d'allègement pour répondre à la forte demande de ses principaux clients. De nouveaux procédés de fabrication et de nouveaux matériaux, le plus souvent chargés de fibres (carbone, lin, bois ...) ont ainsi été développés. Des travaux portant sur des billes de verre creuses sont en cours et devraient permettre des perspectives d'allègement qui n'ont encore jamais été atteintes sur le marché.

PLASTIVALOIRE détient 39 brevets au 30 septembre 2015.

13./ INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS (EN K€)

Exercice 2013/2014

	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Total des dettes fournisseurs au 30.09.2014	4.645	3.246	378	1.593

Exercice 2014/2015

	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Total des dettes fournisseurs au 30.09.2015	3.748	2.773	155	1.875

14./ AUTOCONTROLE

Aucune des actions émises par la société ne relève de la notion d'autocontrôle, aucune des sociétés contrôlées par PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ne détenant de participation dans son capital social.

15./ CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions suivantes ont été recensées au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015 :

- Rémunération de Madame Vanessa BELINGUIER, administrateur, en qualité de salariée de la société 107.448 €, en ce compris des avantages en nature et éléments variables
- Rémunération de Monsieur John FINDELING, administrateur, en qualité de salarié de la société 81.031 €, en ce compris des avantages en nature et éléments variables
- Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune consentie au profit de la société OUEST INJECTION au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 : les conditions de retour à meilleure fortune ont trouvé à s'appliquer au 30 septembre 2015 à hauteur de 447.196 €.
- Convention d'assistance rendue aux filiales françaises :
 - ✓ SABLE INJECTION : 414 647 €
 - ✓ OUEST INJECTION : 318 150 €
 - ✓ CREUTZWALD INJECTION : 711 573 €
 - ✓ ERE PLASTIQUE : 468 935 €
 - ✓ AMIENS INJECTION : 680 266 €
 - ✓ BOURBON AP BELEME : 595 273 €
 - ✓ BOURBON AP VOUJEAUCOURT : 844 227 €
 - ✓ BOURBON AP HOLDING : 3 641 662 €
 - ✓ BAP SA : 750 000 €
- convention d'assistance rendues aux filiales Etrangères
 - ✓ T.P.S : 845 511 €
 - ✓ I.P.S : 421 707 €
 - ✓ ELBROMPLAST : 662 155 €
 - ✓ CARDONAPLAST : 447 148 €
 - ✓ F.P.K : 490 665 €
 - ✓ F.P.G : 1 238 362 €
 - ✓ BAP DK : 893 755 €
- Compte courant de Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'Administration de la société Plastiques du Val de Loire :
 - ✓ solde au 30 septembre 2015 : 1.042.810 €
 - ✓ intérêts : 19 720 €

SECTION 3 – PERSPECTIVES D’AVENIR – INFORMATIONS DIVERSES

1/ ÉVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

La stratégie arrêtée par le groupe a pour clé la diversification, sur les plans sectoriel ou géographique, comme en matière de clientèle.

Il s’agira de :

- Conserver de solides positions dans des secteurs variés tout en privilégiant des produits à forte valeur ajoutée
- Maintenir une offre logistique compétitive au plus près des donneurs d’ordres
- Renforcer nos positions sur des marchés stratégiques, et particulièrement sur le segment premium.

La croissance affichée par le secteur automobile en Europe, et plus encore dans le monde, devrait se confirmer dans les prochaines années et laisse augurer de nombreuses opportunités.

Celles-ci se traduisent d’ores et déjà par l’intégration des nouveaux marchés, qui attestent d’une mondialisation des activités du groupe et d’un renforcement marqué sur les productions haut de gamme (secteur premium passant de 11 % à 23 % du chiffre d’affaires de la branche).

La division BAP a été en mesure de se positionner sur un nombre important de nouveaux programmes des constructeurs français, européens ou asiatiques et le niveau de croissance attendu pour chacun des deux exercices à venir devrait dépasser les 9 %, pour un objectif de chiffre d’affaires à l’horizon 2020 de 450 M€ (pièces seules en automobile).

Ce challenge passera par la capacité du groupe à renforcer sa présence sur les produits décorés extérieurs, à optimiser la diversification de son portefeuille clients et à intégrer à son offre produits des pièces textiles/PVC.

PLASTIVALOIRE compte également sur la montée en puissance de la joint venture mise en oeuvre en Slovaquie sur des activités de chromage.

Son exploitation s’est révélée quasi équilibrée à la clôture du 30 septembre 2015, et la rentabilité devrait être atteinte sur l’exercice en cours.

Le groupe qui possède 40 % du capital de cette structure (commune à un spécialiste allemand du secteur), pourra compter dans le futur sur la construction d’une deuxième ligne de chromage, dont les productions démarreront fin 2016.

Hors automobile, les perspectives sont également encourageantes.

Le groupe a été en mesure d’engranger de nouveaux contrats dans la connectique électrique et voit sa production de leds pour l’éclairage public augmenter, tandis que le marché des compteurs intelligents Linky monte en puissance.

Les projets dans le secteur du multimédia sont également encourageants (poursuite de la production de décodeurs et box internet et formalisation de nouveaux contrats pour des coques d’enceintes Bluetooth haut de gamme).

Les productions destinées à l’électroménager sont marquées par de nouveaux contrats avec le constructeur Miele et la fabrication de robots de cuisine nouvelle génération. La société peut compter sur la fidélité de ses clients historiques.

La fabrication de pièce composites pour avions se poursuit.

Les taux de croissance attendus ont amené le groupe à anticiper les investissements nécessaires pour abriter ces nouvelles productions.

L'usine KARL HESS bénéficiera d'une extension de 3.000 m² tandis que le site de SABLE INJECTION verra sa superficie augmenter de 4.000 m², le site de BAP NITRA étant également agrandi, l'ensemble pour une enveloppe d'investissements de l'ordre de 10 M€.

* * *

Au final, le chiffre d'affaires global attendu sur Les deux pôles pour l'exercice 2015/2016 a été fixé à 510 M€ avec une perspective à 540 M€ pour l'exercice suivant.

La marge d'EBITDA cible sera de 10 % et le taux d'endettement devrait être ramené à 40 %.

2./ AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, nous vous proposons d'affecter les résultats de l'exercice 2014/2015 de la manière suivante:

Origine

- Résultat de l'exercice	4.246.320 €
--------------------------------	-------------

Affectation

- Affectation de la somme de..... au poste « autres réserves »	373.958,88 €
- Affectation de la somme de	381,12 €
Au poste « réserves réglementées »	
- Distribution d'un dividende de..... soit 1,40 € pour chacune des 2.765.700 actions	3.871.980 €

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les actionnaires personnes physiques, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 159-3-2° du Code Général des Impôts.

Sauf demande de dispense expresse des associés personnes physiques et pour autant qu'ils respectent les critères imposés par la loi, les revenus distribués aux personnes physiques sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire, calculé au taux de 21 %.

Pour les trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants (en €):

Exercice	Nombre d'actions	Dividende global (en €)	Dividende distribué (par action) en €	Abattement Art. 158-3 2° DU C.G.I.	Revenu réel (par action) en €
2011/2012	2.765.700	1.659.420	0,60	oui	0,60
2013/2014	2.765.700	276.570	0,10	oui	0,10
2014/2015	2.765.700	3.318.840	1,20	oui	1,20

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2010/2011	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2014/2015
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	5.531.400	5.531.400	5.531.400	5.531.400	5.531.400
Nombre des actions ordinaires existantes	2.765.700	2.765.700	2.765.700	2.765.700	2.765.700
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer.....	-	-	-	-	-
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	46.933.998	47.238.511	51.145.209	55.588.230	54.287.380
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4.087.017	(3.301.299)	(103.403)	5.938.513	4.394.637
Impôts sur les bénéfices.....	(610.307)	(596.803)	(904.767)	(486.004)	(404.147)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4.590.384	(5.781.709)	2.117.336	6.373.023	4.246.320
Résultat distribué.....	2.765.700	1.659.420	276.570	3.318.840 ⁽¹⁾	3.871.980
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des sala- riés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,70	(0,98)	0,29	2,32	1,73
Résultat après impôts, participation des sala- riés et dotations aux amortissements et provi- sions	1,66	(2,09)	0,77	2,15	1,53
Dividende attribué à chaque action	1	0,60	0,10	1,20	1,40 ⁽¹⁾
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	422	418	404	412	388
Montant de la masse salariale de l'exercice	15.789.185	15.385.125	15.196.485	16.063.150	17.139.625
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	6.223.427	5.903.550	6.063.746	6.282.841	6.272.557

(1) Selon proposition d'affectation du résultat qui sera soumise à l'assemblée générale du 21 mars 2016.

(2) CHAPITRE II - COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE

1 Etats financiers consolidés

/ Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Produits des activités ordinaires	6A	478 482	418 859	394 709
- Ventes de produits		476 892	416 107	392 259
- Ventes de services		1 590	2 752	2 450
Autres produits opérationnels d'activité	6C	13 436	6 799	10 156
Marchandises et matières consommées	6D	244 670	215 806	206 693
Frais de personnel	6E	132 151	116 893	117 959
Dotations aux amortissements et provisions	6F	25 578	20 202	23 176
Autres charges opérationnelles d'exploitation	6G	60 013	52 156	53 074
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		29 506	20 601	3 963
Autres produits opérationnels	7	1 495	2 293	2 130
Autres charges opérationnelles	7	3 664	3 028	2 477
RESULTAT OPERATIONNEL		27 337	19 866	3 616
Coût de l'endettement financier net	8	- 2 471	- 1 643	- 1 810
Autres produits et charges financières	8	- 102	294	659
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		- 379	- 526	- 43
Charges d'impôt sur le résultat	9	- 2 466	- 2 079	- 1 720
Résultat net consolidé		21 919	15 912	702
Résultat des minoritaires		5 564	4 128	654
Résultat du Groupe		16 355	11 784	48
Nombre d'actions (en milliers)		2 750	2 751	2 503
Résultat net par action	10	5,95	4,28	0,02
Résultat net par action dilué	10	5,95	4,28	0,02

// Résultat global consolidé

Les autres éléments du résultat global sont présentés nets des effets d'impôt.
Ces autres éléments ne seront pas recyclés ultérieurement en résultat.

En milliers d'euros	Note	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Résultat net		21 919	15 912	702
Éléments qui ne seront pas recyclés ultérieurement en résultat				
Gains ou pertes actuariels sur les engagement de retraite		1 424	- 1 161	-
Écarts de change résultant de la conversion de dettes liées à un investissement global de la mère dans une activité à l'étranger		-	-	252
Éléments qui seront recyclés ultérieurement en résultat				
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		- 339	- 78	1 714
Résultat Global		23 004	14 673	1 264
Part revenant au groupe		17 297	11 017	1 284
Part revenant aux minoritaires		5 707	3 656	20

/// Etat de la situation financière consolidée

En milliers d'euros	Note	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
I - ACTIFS NON COURANTS		209 462	144 990	146 181
Immobilisations incorporelles	12	35 289	5 421	3 147
Immobilisations corporelles	13	167 973	133 679	136 937
Participation sociétés Mises en équivalence	14	1 584	1 952	1 993
Autres actifs financiers	14	3 839	3 842	3 786
Impôt différé actif		777	96	318
II - ACTIFS COURANTS		285 553	224 085	210 710
Stocks	15	57 785	43 886	43 275
Créances clients	16	128 815	93 263	84 666
Autres créances	17	47 537	50 963	54 087
Trésorerie et équivalent trésorerie	18	51 416	35 973	28 682
III - Actifs destinés à être cédés		-	-	-
A - TOTAL ACTIF		495 015	369 075	356 891
I - CAPITAUX PROPRES	15	185 520	177 317	169 255
Capital	19	5 531	5 531	5 531
Primes		17 843	17 843	17 843
Réserves consolidées		131 345	109 504	106 027
Résultat net consolidé - part du groupe		16 355	11 784	48
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		171 074	144 662	129 449
Intérêts ne donnant pas le contrôle		14 446	32 655	39 806
II - DETTES NON COURANTES		104 866	51 888	47 174
Dettes financières à long terme	21	95 994	43 219	40 238
Impôts différés		3 938	2 308	2 674
Dettes au titre des pensions et retraites	20	4 934	6 361	4 262
III - DETTES COURANTES		204 629	139 870	140 462
Dettes fournisseurs et autres dettes		58 013	47 753	43 090
Autres dettes courantes	22	87 861	59 846	59 834
Dettes financières à court terme	21	49 318	28 575	34 829
Provisions	20	4 398	3 099	2 028
Dettes impôt sur les sociétés		5 039	597	681
IV - Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés		-	-	-
B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES		495 015	369 075	356 891

IV Variation des capitaux propres consolidés

Rubriques	Note	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	Réserves de conversion	Réserves consolidées accumulées	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Situation au 30.09.2012		2 765	5 531	17 843	-4 265	114 829	133 938	40 797	174 735
Résultat global 2012 - 2013					(1 153)	(131)	(1 284)	20	(1 264)
Variation de périmètre						(1 757)	(1 757)		(1 757)
Augmentation capital									0
put / minoritaire									0
Actions propres						106	106		106
Distribution de dividendes						(1 562)	(1 562)	(1 014)	(2 576)
Autres						8	8	3	11
Situation au 30.09.2013		2 765	5 531	17 843	-5 418	111 493	129 449	39 806	169 255
Résultat global 2013 - 2014					68	10 949	11 017	3 656	14 673
Variation de périmètre							0	(2)	(2)
Augmentation capital								640	640
put / minoritaire								(10 061)	(10 061)
Actions propres						4 628	4 628		4 628
Distribution de dividendes						(269)	(269)	(1 352)	(1 621)
Autres						(163)	(163)	(32)	(195)
Situation au 30.09.2014		2 765	5 531	17 843	-5 350	126 638	144 662	32 655	177 317
Résultat global 2014 - 2015					(482)	17 779	17 297	5 707	23 004
Variation de périmètre							0		0
Augmentation capital							0		0
Impact rachat minoritaire						12 534	12 534	(23 122)	(10 588)
Actions propres							0		0
Distribution de dividendes						(3 326)	(3 326)	(800)	(4 126)
Autres						(93)	(93)	6	(87)
Situation au 30.09.2015		2 765	5 531	17 843	-5 832	153 532	171 074	14 446	185 520

Les rachats de minoritaires concernent les titres de BAP holding évoqués à la note 4.

V Tableaux de flux de trésorerie consolidés

Flux (en milliers d'euros)	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET (part du groupe)	16 355	11 784	48
Part des minoritaires dans le résultat sociétés intégrées	5 564	4 128	654
Quote part dans les résultats des sociétés mise en équivalence	379	526	43
Eléments sans incidences sur la trésorerie			
Dotations aux Amortissements et provisions	21 379	21 166	21 579
Reprises des Amortissements et provisions	-2 154	-1 871	-3 229
Plus et moins valeurs de cession	761	-148	-261
Charge d'impôt exigible et Impôts différés	2 466	2 079	1 719
Charge d'intérêt financiers	2 471	1 644	1 810
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	47 221	39 308	22 363
Variation nette exploitation	-7 518	-8 124	15 860
Variation de stock	-2 742	-525	462
Variation des Créances d'exploit°	-8 112	-3 628	15 884
Variation des Dettes d'exploit°	3 336	-3 971	-486
Variation des autres actifs nets et passifs d'exploitation	11 596	7 640	-14 810
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	4 078	-484	1 050
Impôts décaissés	-4 563	-3 835	-3 542
Intérêts financiers nets décaissés	-2 393	-1 683	-1 822
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	44 343	33 306	18 049
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaist / acquisition immos incorporelles	-2 272	-174	-961
Décaist / acquisition immos corporelles	-19 425	-12 016	-11 824
Encaist / cession d'immos corp et incorp	3 957	1 427	5 967
Décaist / acquisition immos financières	-64 403	-851	-110
Encaist / cession immos financières	400	329	979
Trésor.nette /acquisitions & cessions de filiales	3 927	-41	-2 041
Flux net de trésorerie nets des opérations d'investissement	-77 816	-11 326	-7 990
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports		640	25
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-3 298	-274	-1 498
Dividendes versés aux minoritaires	-828	-1 348	-1 078
Décaist / acquisition titres d'autocontrôle	0	4 764	0
Encaissements provenant d'emprunts	77 404	8 659	25 942
Remboursement d'emprunts	-24 973	-22 726	-20 323
Flux net de trésorerie nets des opérations de financement	48 305	-10 285	3 068
Incidences des variations de taux de change	-142	16	-364
VARIATION DE TRESORERIE	14 690	11 711	12 763
TRESORERIE A L'OUVERTURE	26 570	14 859	2 096
TRESORERIE A LA CLOTURE	41 260	26 570	14 859

La capacité d'autofinancement de l'exercice a augmenté de 5.8 M€ pour atteindre 41.2 M€.

Après prise en compte de la variation du BFR et de l'influence des flux de trésorerie liés aux investissements (77.8 M€), comme au financement (483 M€), la trésorerie s'apprécie de 14.7 M€, tandis que le BFR évolue favorablement. La dette financière nette augmente de 58 M€ pour s'établir à 93,9 M€ au 30/09/2015.

La trésorerie du tableau des flux ci-dessus est présentée net des concours bancaires courants (note 18).

VI Annexe aux états financiers consolidés

Note 1. Principes comptables	54
Note 2. Faits marquants de la période	65
Note 3. Evénements postérieurs à la clôture	65
Note 4. Regroupement d'entreprise.....	66
Note 5. Informations par secteur opérationnel	70
Note 6. Analyse du résultat opérationnel courant	72
Note 7. Autres revenus et charges opérationnels.....	74
Note 8. Résultat financier	74
Note 9. Impôts sur les résultats	75
Note 10. Résultat net par action	76
Note 11. Ecart d'acquisition	76
Note 12. Immobilisations incorporelles	78
Note 13. Immobilisations corporelles	79
Note 14. Immobilisations financières.....	80
Note 15. Stocks	81
Note 16. Créances clients	81
Note 17. Autres actifs courants	82
Note 18. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	82
Note 19. Capitaux propres.....	82
Note 20. Provisions courantes et non courantes.....	84
Note 21. Passifs financiers	86
Note 22. Autres passifs courants	87
Note 23. Gestion des risques financiers	88
Note 24. Instruments financiers inscrits au bilan	88
Note 25. Parties liées.....	89
Note 26. Engagements hors bilan et passifs éventuels	90
Note 27. Sociétés consolidées	90

Note 1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Plastivaloire sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté par l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2015 et des comptes comparatifs 2014 et 2013 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 30 septembre 2015 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1er octobre 2014

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Plastivaloire à compter du 1er octobre 2014 sont les suivantes :

- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariat ;

- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d’autres entités ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 : dispositions transitoires;
- IAS 28 Révisée (2011) – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d’investissement ;
- Amendements à IAS 32 – Compensation des actifs et des passifs financiers ;
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture ;
- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- IFRIC 21 – Droits et taxes.

Les normes sur la consolidation, IFRS10, IFRS11 et IFRS12, ainsi que les normes IAS27 et IAS28 R sont d’application rétrospective obligatoire au plus tard au 1^{er} janvier 2014.

La norme IFRS 10 introduit une définition unique de contrôle fondé sur trois critères : un investisseur contrôle une entité lorsqu’il détient le pouvoir sur l’entité, qu’il est exposé ou qu’il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l’entité et qu’il a la capacité d’influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu’il détient sur celle-ci.

La norme IFRS11 définit la manière dont doivent être comptabilisés les intérêts détenus dans des entités contrôlées conjointement, selon la nature du partenariat; elle distingue les coentreprises (Joint-Venture) et les activités conjointes (Joint Operations). En application de cette norme, les partenariats qualifiés de coentreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, la méthode de l’intégration proportionnelle n’étant plus autorisée.

La norme IFRS 12 précise les informations à fournir au titre des participations dans les filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées.

La première application de ces normes a conduit le Groupe à mener des travaux d’analyse sur ses participations afin de déterminer le contrôle exercé sur celles-ci au regard de la nouvelle définition du contrôle et à revoir ses partenariats sur les périodes présentées. Il en résulte que l’application de ces normes n’a aucune incidence sur le traitement qui été retenu auparavant.

IFRIC 21 – Droits et taxes définit le fait générateur qui crée un passif au titre d’une taxe comme l’activité qui rend la taxe exigible en vertu des dispositions fiscales, légales ou réglementaires, et renvoie aux autres normes pour déterminer si la contrepartie du passif ainsi constaté est un actif ou une charge.

L’application de cette interprétation sur les comptes du Groupe n’a pas eu d’impact sur le compte de résultat du 30 septembre 2014 compte tenu du montant non significatif

Ces normes, amendements de normes ou interprétations n’ont pas d’impact significatif sur les comptes consolidés au 30 septembre 2015.

Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n’a pas anticipé de normes et interprétations dont l’application n’est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2014 :

- IFRS 9 Instruments financiers
- Améliorations annuelles (cycles 2010-2012 et 2011-2013) ;
- Amendements à IAS 19 – Contribution des salariés.

Leur impact éventuel fera l’objet d’une évaluation en cours d’exercice.

L'ensemble des sociétés du périmètre clôture leurs comptes au 30 septembre de chaque année à l'exception des sociétés Elbromplast en Roumanie et Otosima en Turquie qui clôturent le 31 décembre. Pour ces dernières une situation intermédiaire est établie au 30 septembre.

A – Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Il s'agit des sociétés pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les activités essentielles dans le but d'en retirer un rendement économique sur lequel il peut influencer. Le pouvoir découle généralement de la détention de droits de vote (y compris les droits de vote potentiels lorsqu'ils ont un caractère substantif) ou de droits contractuels.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les autres sociétés, dans lesquelles le groupe exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence. En revanche, l'influence notable doit être démontrée lorsque le niveau de détention se situe sous ce seuil.

Les états financiers du groupe sont établis en euros.

Les filiales étrangères ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros, aux taux en vigueur à la clôture pour le bilan et aux taux moyens pour le compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres.

B – Immobilisations incorporelles

1. Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition des titres de sociétés consolidées est affecté aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sur la base de leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur des actifs réévalués, nette des passifs, l'écart est inscrit en écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les unités génératrices de trésorerie ont été définies au niveau du site de production.

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus, et leur valeur de marché nette des coûts de cession.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle ou l'émission d'options d'acquisition de participation ne donnant pas le contrôle « puts minoritaires » sont comptabilisées comme des transactions avec des propriétaires agissant en cette qualité et en conséquence, aucun goodwill n'est comptabilisé. L'écart entre le prix payé (y compris les coûts directs de transaction) et la valeur comptable des intérêts dans les actifs nets acquis à la date de la transaction est comptabilisé en capitaux propres part du groupe

2. *Frais de recherche et développement et coûts d'études spécifiques*

Les coûts d'études engagés dans le cadre d'une commande spécifique sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de l'avancement technique et selon le principe de comptabilisation des produits décrit dans la note O.

Les frais de développement ainsi que les coûts des études ne remplissant pas les conditions présentées ci-dessus sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus dès lors qu'ils ne remplissent pas les conditions définies par la norme IAS 38.

3. *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement ou d'acquisition des logiciels informatiques à usage interne, amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans, ainsi que de brevets et licences.

C – Immobilisations corporelles

1. *Valeur brute des immobilisations*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production pour celles produites par l'entreprise.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien qui sont immobilisés.

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de mise au point des immobilisations sont incorporés dans la valeur des immobilisations en application de la norme IAS 23.

2. *Amortissements*

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité prévue :

Constructions (1)	10 à 40 ans
Matériels industriels (2)	3 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

(1) Les constructions font l'objet d'une approche par composant.

(2) Les presses à injecter sont amorties sur 10 ans avec une valeur résiduelle de 25 % au terme de cette période, elles font ensuite l'objet de tests de dépréciations.

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture comptable

3. *Outillages spécifiques*

Les outillages spécifiques fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules dans le cadre d'une commande spécifique sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de l'avancement technique et selon le principe de comptabilisation des produits décrit dans la note O.

4. *Subventions d'investissements*

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance et sont reprises au résultat suivant la durée d'utilité de l'immobilisation à laquelle elles se rapportent.

5. *Crédit-bail*

Les biens dont le Groupe dispose, financés au moyen de contrats de location-financement sont traités comme des immobilisations financées à crédit

D – Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé

A chaque date de clôture, une revue est faite pour vérifier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu perdre de la valeur.

Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de dépréciation est effectué à chaque clôture annuelle. L'actif est déprécié dès lors que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est appréciée au niveau de chaque filiale.

La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des coûts de cession de l'actif.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en diminution des actifs concernés et en marge opérationnelle.

L'horizon considéré correspond à la durée de vie estimée des biens.

E – Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente

Sont considérés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente (sans requérir de travaux significatifs pour les mettre en état d'être vendus) et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupe d'actifs considérés comme détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par ailleurs, les actifs classés comme détenus en vue de la vente (ou inclus au sein d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente) cessent d'être amortis.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

F – Actifs et passifs financiers

1. *Définition*

Le Groupe enregistre un actif ou un passif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent les valeurs mobilières, les prêts et les instruments dérivés actifs relatifs à des opérations financières. Ces instruments sont présentés en actifs non courants, à l'exception de ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalents de trésorerie suivant le cas.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres dettes porteuses d'intérêts.

2. *Comptabilisation et évaluation des actifs financiers*

- ***Titres de participation***

Ils représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où leur juste valeur ne peut pas être déterminée.

Cette valeur fait l'objet de tests de dépréciation en fonction des critères d'analyse financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société, le cas échéant une perte de valeur est constatée. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

- ***Prêts et autres actifs financiers***

Les prêts et autres actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale qui correspond en fait au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

- ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

Elle comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et les variations sont comptabilisées en résultat financier.

3. *Évaluation et comptabilisation des passifs financiers*

Les dettes financières sont généralement évaluées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

G – Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

H – *Stocks*

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication ; il ne comprend pas les coûts d'emprunt. Les stocks de matières premières sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constatée pour la différence.

I – *Créances clients et comptes rattachés*

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

Les coûts d'études et/ou d'outillages vendus aux clients, engagés pour fabriquer et livrer des modules dans le cadre d'une commande spécifique sans engagement contractuel du client sur les volumes (rémunération au fur et à mesure des livraisons de pièces) sont comptabilisés dans le poste « créances clients » sans dégagement de marge. Ces actifs ne sont pas valorisés à leur prix de vente en l'absence de garantie donnée par le client sur leur facturation totale.

Ces coûts sont repris au compte de résultat au rythme des quantités de pièces livrées au client. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation si nécessaire.

J – *Cessions de créances*

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

K – Actifs destinés à être cédés et activités destinées à être cédées

Sont classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés » au bilan les éléments suivants :
la valeur d'un actif détenu en vue de sa vente ;
la valeur d'un groupe d'actifs détenus en vue de leur vente et non en vue d'une utilisation continue ;
et la valeur des activités et sociétés acquises dans la perspective d'une cession ultérieure.

Les passifs relatifs à ces actifs, groupe d'actifs, activités et sociétés sont également présentés au passif du bilan sur une ligne distincte dénommée « Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés ».

Les actifs classés dans cette catégorie ne font plus l'objet d'amortissement. Ils sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable et de leur prix de vente estimé, diminué des frais relatifs à la vente. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées en « autres charges opérationnelles » du Groupe.

Les actifs, le cas échéant activités et sociétés classés dans cette catégorie depuis une année, y sont maintenus seulement s'ils répondent aux critères exigés par la norme IFRS 5.

Au bilan, les données relatives aux « actifs et activités destinés à être cédés » isolés distinctement dans les états financiers ne donnent pas lieu au retraitement des années antérieures en termes de présentation.

Au compte de résultat, les résultats de cession des activités ou branches d'activités et sociétés qui remplissent la définition d'une activité abandonnée, sont isolés sur la ligne « Résultat après impôt des activités cédées et destinées à être cédées ».

Aucun actif n'est concerné par cette rubrique au titre de l'exercice.

L – Opérations en devises

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité (hors dérivés) sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception des différences de conversions relatives aux dettes, créances, instruments financiers désignés comme couverture et relatives à un investissement net dans une société étrangère.

Les impacts constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières.
- en marge opérationnelle pour les autres différences de conversion.

M – Capitaux propres

1. Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2. *Actions auto-détenues*

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

N – *Provisions*

1. *Engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme*

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses notamment d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût financier, est entièrement constatée en diminution du résultat opérationnel courant.

2. *Autres provisions*

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, selon laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières. Les provisions sont incluses en « passifs non courants » pour la part à long terme et en « passifs courants » pour la part à court terme.

Le coût des mesures d'adaptation d'effectifs est pris en charge lorsque le Groupe est manifestement engagé à mettre en œuvre le plan, c'est-à-dire lorsque celui-ci a été présenté de manière détaillée et annoncé au personnel concerné. Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution. Si l'indemnité dépend d'une condition de service future il y a étalement de la charge.

O – Chiffre d'affaires et marge

1. *Enregistrement du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert du contrôle et des risques et avantages inhérents à la propriété des modules ou des pièces produits, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Dans le cas d'un contrat d'études ou d'une vente d'outillages, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure des étapes techniques validées par le client ou en l'absence d'étapes techniques prévues au contrat, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude ou de l'outillage.

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des prestations de services associées à ces ventes.

Les prestations de services associées à la vente de pièces plastiques ou d'outillages sont reconnues en fonction de la période où est fournie cette prestation.

2. *Produits des outillages et constatation de la marge*

Produits des outillages

Les produits des outillages dont la vente est ferme ou faisant l'objet d'une garantie sur les volumes sont comptabilisés selon le principe de la marge à l'avancement.

Coûts des outillages

Les coûts des outillages sont considérés comme des charges d'exploitation comprises dans la marge opérationnelle.

P – Présentation des états financiers

1. *Résultat opérationnel courant*

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance.

Il correspond au résultat des sociétés contrôlées avant prise en compte

- des autres revenus et charges opérationnels, correspondant à des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, qui comprennent les coûts de rationalisation des structures et départs anticipés, l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture ou la cession d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors exploitation, la constatation de pertes de valeurs d'actifs incorporels ou corporels et d'autres pertes inhabituelles et significatives ;
- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ;
- des charges de financement ;
- des autres revenus et charges financiers qui comprennent l'effet de l'actualisation des engagements de retraite et du rendement des fonds affectés à la couverture de ceux-ci, l'inefficacité des couvertures de change et de taux ainsi que les variations de valeurs des instruments de change et de taux pour lesquels les relations de couverture ne remplissent pas les critères de la norme IAS 39, les résultats sur cession de titres de filiales ;
- des impôts.

2. *Résultat opérationnel*

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme :

- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- le résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles,
- le résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Q – *Résultat financier*

Le résultat financier comprend les produits et charges d'intérêts de l'ensemble du Groupe.

Les produits et charges d'intérêts sont reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui consiste en un étalement actuariel des intérêts et des coûts de transaction sur la durée du prêt ou de l'emprunt.

R – *Impôt sur les résultats*

Les écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable.

Ces écarts proviennent principalement des écritures de retraitements des comptes des filiales ainsi que des déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus qu'à hauteur des impôts différés passifs.

Présentation des taxes et crédits d'impôts :

CICE	Frais de personnel
CVAE	Autres charges opérationnelles
CIR	Charges d'impôt sur le résultat
Autres crédits d'impôts	Charges d'impôt sur le résultat

S – *Estimations et jugements*

Pour établir ses comptes, Plastivaloire doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Plastivaloire revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des actifs et les provisions, sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Note 2. Faits marquants de la période

A – Evolution du périmètre de consolidation

- **Plastiques du Val de Loire – établissement de Chinon**

Le 13 octobre 2014, les instances représentatives du personnel ont été informées de la décision de transférer l'ensemble du personnel de Chinon sur le site de Langeais. Ce regroupement est intervenu en janvier 2015.

- **KARL HESS GMBH & Co. KG**

Le 1er janvier 2015, Plastivaloire a intégré la société Karl Hess, la prise de participation du Groupe s'élève à 100 %. Des précisions sont apportées au point 4 concernant le détail de cette transaction.

- **PLASTIVALOIRE GERMANY GMBH**

Création le 9 octobre 2014 de Plastivaloire Germany GMBH société au capital de 25000 euros ; cette société est détenue à 100 % par Plastiques du val de Loire et n'a pour seul objet que de détenir les titres de Karl Hess.

- **OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ**

Le 6 juillet 2015, Plastivaloire a intégré la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ, la prise de participation du Groupe s'élève à 100 %. Des précisions sont apportées au point 4 concernant le détail de cette transaction.

- **BAP HOLDING**

Le Groupe Plastivaloire a signé le 9 juillet 2015 l'acquisition de 33% des titres de sa filiale automobile BAP Holding, dont 31% détenus par Bpifrance via le Fonds Avenir Automobile (FAA, anciennement dénommé FMEA). Des précisions sont apportées au point 4 concernant le détail de cette transaction.

Note 3. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur n'est intervenu.

Note 4. Regroupement d'entreprise

- **KARL HESS GMBH (Allemagne)**

Par un protocole d'accord en date du 12 décembre 2014, le Groupe s'est porté acquéreur de 100 % des actions de la société KARL HESS GMBH & Co. KG

Cette opération a été réalisée par le biais de la société PLASTIVALOIRE GERMANY GMBH, société Holding créée à cet effet.

L'intégration de la société Karl Hess dans le périmètre de consolidation du Groupe a été réalisée à la date du 1^{er} janvier 2015 en effet, la prise de contrôle avait été protocolée au 31 décembre 2014 à minuit.

Par ailleurs, la contribution de Karl Hess au chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe Plastivaloire s'élève respectivement à 41.9 M€ et 3.0 M€ sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015.

Karl Hess est un acteur majeur de la plasturgie

Fondée en 1950 et spécialisée dans l'ingénierie et la production de pièces plastiques techniques, la société Karl Hess s'est imposée comme un fournisseur reconnu de pièces sophistiquées notamment sur des secteurs d'activité aussi riches et variés que ceux de la construction (Sitech,...), de l'industrie électrique (Siegena, Thomas, Viessmann,...) et de l'équipement d'appareils ménagers (Miele).

Elle a également développé, à l'image du Groupe Plastivaloire, une activité Automobile pour de nombreux constructeurs tels Audi, Mercedes-Benz, Volkswagen, BMW, Volvo.

S'appuyant sur une surface de production totale de 11 000 m² et regroupant environ 450 employés sur ses 2 sites industriels allemands, Karl Hess a réalisé un chiffre d'affaires de 51 M€ au cours de l'exercice 2013, en hausse de 8,5% par rapport à l'exercice 2012. Son activité est presque exclusivement dédiée au marché allemand (15% de ses ventes sont exportés).

Une acquisition stratégique, porteuse de nombreuses synergies

Société reconnue pour son savoir-faire et son expertise en matière de technologie plastique par des clients de renom, l'activité de Karl Hess dispose d'un potentiel de croissance important, illustré par la signature récente de nouveaux contrats.

Le Groupe Plastivaloire va permettre à Karl Hess de disposer des implantations nécessaires à son expansion et d'une surface financière accrue afin de poursuivre cette croissance dans d'excellentes conditions.

Ce rapprochement apporte au Groupe Plastivaloire de nouvelles expertises notamment dans le domaine de l'intégration de certains procédés de production (injection plastique sur textile et fabrication de moules d'injection), jusqu'ici non proposés ou sous-traités. A l'inverse, Karl Hess bénéficiera par exemple du savoir-faire dans le chromage et la décoration du Groupe, ce qui se traduira par des gains de productivité non négligeables.

Enfin grâce à Karl Hess, le Groupe Plastivaloire accède à des donneurs d'ordre allemands chez lesquels le Groupe n'était pas directement référencé à ce jour. Fort de la diversité de son offre et de ses expertises, le Groupe s'ouvre ainsi un potentiel de croissance très important, tout en diversifiant son portefeuille client.

Cette acquisition est à considérer comme un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 révisée. Les activités de la société Karl Hess ont été acquises pour un prix net de 28.9 millions d'euros

La qualité de la société Karl Hess qui reposent sur le dynamisme du secteur automobile allemand avec des prévisions de croissance importante expliquent que cette acquisition se soit réalisée à des conditions avantageuses pour les actionnaires de Karl Hess. Il en résulte effectivement l'estimation provisoire d'un goodwill de 20.6 M€, comptabilisé en immobilisations incorporelles.

Les études que nous avons menées en interne nous ont par ailleurs amené à considérer comme nulle la valeur d'éléments incorporels attachés à la notion de relations clientèle et commandes en cours sur une base du business plan établi par un expert indépendant dans le cadre du rapprochement à horizon 2015. Ces études permettent de conclure que le niveau d'EBIT futurs n'est pas suffisant pour rémunérer les capitaux investis sur la base d'un WACC moyen proche de 10%

Ce regroupement a été comptabilisé sur des bases provisoires, le montant affecté aux actifs repris et dettes assumées étant susceptible d'être modifié dans un délai d'un an à compter du 1er janvier 2015.

Les actifs nets acquis de la société KARL HESS sont détaillés ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs historiques IFRS	Ajustement justes valeurs	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles	173	86	259
Immobilisations corporelles	18 356	9 121	27 477
Autres actifs non courants	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	18 529	9 207	27 736
Actifs courants	13 883		13 883
Trésorerie	363		363
TOTAL ACTIFS COURANTS	14 246	-	14 246
TOTAL ACTIFS	32 775	9 207	41 982
Passifs non courants	180	1 948	2 128
Passifs financiers non courants	12 439	2 888	15 327
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	12 619	4 836	17 455
Passifs courants	8 956		8 956
Passifs financiers courants	7 199		7 199
TOTAL PASSIFS COURANTS	16 155	-	16 155
TOTAL PASSIFS	28 774	4 836	33 610
Actifs nets	4 001	4 371	8 372
Actif net acquis (100 %)			8 372
Coût d'acquisition			28 954
Écart d'acquisition KARL HESS (Goodwill)			- 20 582

Les réévaluations des immobilisations corporelles concernent les bâtiments et terrains pour 2759 milliers d'euros (évaluation expert) et les matériels industriels pour 6362 milliers d'euros.

Ce goodwill a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisation incorporelle.

Les frais liés à cette acquisition se sont élevés à 783 milliers d'euros

- **OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (Turquie)**

Le Groupe Plastivaloire a signé le 6 juillet 2015 l'acquisition de 100% du capital du plasturgiste turc OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ, basé à Bursa, par le biais de sa filiale BAP GmbH.

L'intégration de la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ dans le périmètre de consolidation du Groupe a été réalisée à la date du 1^{er} juillet 2015. Par ailleurs, la contribution d'OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ au chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe Plastivaloire s'élève respectivement à 1.9 M€ et 0.4 M€ sur la période courant du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de diversification géographique du Groupe qui vise à devenir l'un des leaders européens du secteur de la plasturgie en s'implantant dans des zones de production automobile clés. Après l'acquisition de la société allemande Karl Hess en début d'année, le Groupe s'implante en Turquie, une région qui concentre de nombreux constructeurs et équipementiers automobiles de référence. Plus d'un million de véhicules par an y sont produits, un chiffre qui devrait continuer de progresser fortement au cours de ces prochaines années.

Spécialisée dans la production de pièces plastiques peintes à forte valeur ajoutée pour le secteur automobile, cette société s'est imposée comme l'un des principaux fournisseurs d'équipementiers automobiles et de constructeurs de la région. Elle a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 10 M€ en 2014.

Une acquisition stratégique à proximité des grands constructeurs

Ce rapprochement permettra au Groupe de renforcer ses positions auprès de ses grands clients historiques et de gagner des parts de marché auprès de constructeurs à fort potentiel présents en Turquie.

Cette acquisition est à considérer comme un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 révisée. Les activités de la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ ont été acquises pour un prix net de 12.5 millions d'euros

Les études que nous avons menées en interne nous ont par ailleurs amené à considérer comme nulle la valeur d'éléments incorporels attachés à la notion de relations clientèle et commandes en cours sur une base du business plan établi par un expert indépendant dans le cadre du rapprochement à horizon 2015. Ces études permettent de conclure que le niveau d'EBIT futurs n'est pas suffisant pour rémunérer les capitaux investis sur la base d'un WACC moyen proche de 10%

Ce regroupement a été comptabilisé sur des bases provisoires, le montant affecté aux actifs repris et dettes assumées étant susceptible d'être modifié dans un délai d'un an à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les actifs nets acquis de la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ sont détaillés ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs historiques IFRS	Ajustement justes valeurs	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles	1	-	1
Immobilisations corporelles	772	862	1 634
Autres actifs non courants	6		6
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	779	862	1 641
Actifs courants	2 342		2 342
Trésorerie	1 755		1 755
TOTAL ACTIFS COURANTS	4 097	-	4 097
TOTAL ACTIFS	4 876	862	5 738
Passifs non courants	-	108	108
Passifs financiers non courants			-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	-	108	108
Passifs courants	959	358	1 317
Passifs financiers courants	222		222
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 181	358	1 539
TOTAL PASSIFS	1 181	466	1 647
Actifs nets	3 695	396	4 091
Actif net acquis (100 %)			4 091
Coût d'acquisition			12 500
Écart d'acquisition OTOSIMA (Goodwill)			- 8 409

Les réévaluations des immobilisations corporelles portent sur le matériel industriel pour 862 milliers d'euros.

Ce goodwill a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisation incorporelle.

Les frais liés à cette acquisition se sont élevés à 322 milliers d'euros

- **BAP HOLDING**

Le Groupe Plastivaloire a signé le 9 juillet 2015 l'acquisition de 33% des titres de sa filiale automobile BAP Holding, dont 31% détenus par BPI France via le Fonds Avenir Automobile (FAA, anciennement dénommé FMEA).

BAP Holding regroupe les activités automobiles issues de l'acquisition en mars 2011 du Groupe Bourbon spécialisé dans la fabrication de pièces décorées pour l'industrie automobile à l'époque fragilisé par la crise économique.

Ce rapprochement industriel avait été réalisé en étroite collaboration avec BPI France par un apport complémentaire de fonds propres via le Fonds Avenir Automobile (FAA anciennement dénommé FMEA), et entré dans le cadre de sa mission visant à rendre pérenne la filière et faire émerger des leaders européens du secteur automobile. Les synergies attendues au moment de l'opération ont été au rendez-vous. Le rapprochement entre le Groupe Plastivaloire et le Groupe Bourbon est un succès remarquable avec une activité industrielle réorganisée, rentable, diversifiée et en forte croissance. Sa mission de soutien étant aujourd'hui achevée, le Fonds Avenir Automobile (FAA) cède tout naturellement l'intégralité de sa participation de 31% dans BAP Holding au Groupe Plastivaloire. Le Groupe Plastivaloire rachète également les 2% du capital détenus par Claude Bourbon, ancien Président du Groupe Bourbon. A l'issue de l'opération, le Groupe Plastivaloire devient ainsi détenteur de 100% des titres de BAP Holding. Cette opération d'un montant de 20,6 M€ est payée intégralement en numéraire et financée par endettement bancaire.

Une dette non courante avait été constatée au 30 septembre 2014 pour un montant de 10 M€ et avait été comptabilisée avec pour contrepartie les intérêts minoritaires. L'impact en capitaux propres sur la période est donc de 10.6 M€ (20.6 – 10).

Compte pro-forma

Les comptes pro forma ci-dessous ont été établis en retenant les mêmes hypothèses et les mêmes retraitements que ceux intégrés dans les comptes consolidés au 30 septembre 2015 :

- En intégrant les sociétés Karl Hess et OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ sur la période du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015.
- En considérant l'acquisition de 33% des titres de BAP Holding au 1^{er} octobre 2014.

en milliers d'euros	Pro forma au 30/09/2015	%
Produits des activités ordinaires	499 073	
Autres produits opérationnels	14 228	
Marchandises et matières consommées	255 491	
Frais de personnel	136 113	
Dotations aux amortissements et provisions	26 233	
Autres charges opérationnelles	63 482	
Résultat opérationne courant	31 981	6,4%
Résultat opérationnel	29 781	6,0%
Résultat financier	- 2 933	
Impôts sur les sociétés	- 2 884	
Résultat net consolidé	23 964	4,8%
Résultat du groupe	21 594	4,3%

Note 5. Informations par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe.

L'information sectorielle se décline selon les branches suivantes :

- la branche Plasturgie, qui comprend les filiales de production,
- la branche Outillage, qui consiste en la réalisation de moules et d'outillages spécifiques.

Chacune de ces deux branches forme un tout cohérent exposé à des risques et une rentabilité qui lui sont propres. Les produits et charges résultant de l'activité Outillage sont comptabilisés en produits et charges d'exploitation. Les actifs et les dettes sont propres à chaque activité.

A – Informations par secteur opérationnel*Comptes de résultats*

En milliers d'euros	Pièces Plastiques	Developpements	Total
30/09/2015			
Chiffre d'affaires	422 414	56 068	478 482
Résultat opérationnel courant	27 810	1 696	29 506
Autres charges et produits opérationnels			-2 170
Resultat opérationnel			27 336
Résultat financier			-2 572
Charges d'impôt sur le résultat			-2 466
Mise en équivalence			-379
Résultat net			21 919
Investissements corporels et incorporels	28 367	6	28 373
Immobilisations corporelles et incorporelles	404 176	13 345	417 521
30/09/2014			
Chiffre d'affaires	379 080	39 779	418 859
Résultat opérationnel courant	19 282	1 319	20 601
Autres charges et produits opérationnels			-735
Resultat opérationnel			19 866
Résultat financier			-1 349
Charges d'impôt sur le résultat			-2 079
Mise en équivalence			-526
Résultat net			15 912
Investissements corporels et incorporels	17 427	26	17 453
Immobilisations corporelles et incorporelles	353 193	10 707	363 900

Les agrégats sectoriels sont déterminés selon les mêmes méthodes que celles utilisées dans les comptes consolidés.

Note 6. Analyse du résultat opérationnel courant

A – Chiffre d'affaires au 30 septembre 2014 au périmètre et méthodes 2015

en milliers d'euros	Plastique	Outillage	Total
Chiffre d'affaires 2014	379 079	39 780	418 859
Changement de périmètre de 2014 /2015	35 655	8 240	43 895
Chiffre d'affaires 2014 au périmètre et méthodes 2015	414 734	48 020	462 754
Chiffre d'affaires 2015	422 414	56 068	478 482
Evolution en %	1,9%	16,8%	3,4%

Le changement de périmètre concerne les acquisitions des sociétés Karl Hess et OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ pour respectivement 41970 et 1925 milliers d'euros.

B – Décomposition du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Ventes de biens	476 892	416 107	392 259
Ventes de services	1 590	2 752	2 450
Chiffre d'affaires	478 482	418 859	394 709

C – Autres produits opérationnels courants

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Production stockée	1 161	115	793
Production immobilisée	911	934	1 863
Subvention d'exploitation	7	20	46
Reprise sur amort, et prov.	5 708	2 088	4 748
Autres produits	5 649	3 642	2 706
Total	13 436	6 799	10 156

Par dérogation la production immobilisée n'a pas été reclassée en diminution des charges concernées en l'absence d'informations détaillées.

D – Marchandises et matières consommées

en milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Matières premières consommées	222 730	196 162	187 866
Achats non stockés - Energie	21 940	19 644	18 827
Total	244 670	215 806	206 693

E – Charges de personnel

en milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Salaires et appointements	100 713	87 411	86 354
Charges salariales	31 352	29 413	31 605
Participation	86	69	-
Total	132 151	116 893	117 959
Effectif moyen	4 692	4 291	3 945

F – Dotations aux amortissements et dépréciation

en milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Dotations aux amortissements	18 569	16 429	19 063
Dépréciations - pertes de valeur	531	805	337
Provisions sur actifs circulants	4 703	1 745	2 793
Provisions pour risques et charges	1 775	1 223	983
Total	25 578	20 202	23 176

G – Autres charges opérationnelles courantes

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Sous-traitance	1 387	1 014	1 016
Locations	3 716	2 719	2 872
Entretien réparation	8 667	7 542	6 858
Assurance	1 690	1 273	1 253
Personnel extérieur	18 843	16 339	17 764
Transports	8 097	7 967	8 108
Honoraires	2 601	2 318	1 646
Déplacements missions	2 391	1 940	2 123
Télécommunications	1 058	843	951
Autres services extérieur	3 586	2 277	1 517
Charges externes	52 036	44 232	44 108
Autres charges	751	563	1 110
Autres charges d'exploitation	751	563	1 110
Impôts et taxes	7 226	7 361	7 856
Total	60 013	52 156	53 074

Note 7. Autres revenus et charges opérationnels

A – Autres Produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Résultat sur cessions d'immobilisations	39	148	261
Reprise de provision non récurrente	254	1 066	565
Autres produits divers non récurrents	1 202	1 079	1 304
Total Autres produits opérationnels	1 495	2 293	2 130
Coût de restructuration	1 513	440	-
Provision non récurrente	1 193	2 201	1 700
Autres charges diverses	958	387	777
Total Autres charges opérationnelles	3 664	3 028	2 477

B – Résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles

	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Produits de cession d'immobilisations	3 960	3 427	5 966
Valeur nette des immobilisations cédées	3 921	3 279	5 706
Résultat de cession	39	148	260

Elles concernent essentiellement la vente de matériels industriels.

Note 8. Résultat financier

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Charges d'intérêts	- 3 004	- 2 219	- 2 277
Produits financiers sur placements	533	576	467
Coût de l'endettement financier net	- 2 471	- 1 643	- 1 810
Résultat sur écarts de conversion rapportés aux capitaux propres	-	-	79
Résultat sur opération de change	299	760	405
Provision financière	- 401	- 466	175
Autres charges et produits financiers	- 102	294	659

Note 9. Impôts sur les résultats

Le groupe Plastivaloire, dès qu'il en a la possibilité, opte pour le régime de l'intégration fiscale en France.

A – Charge d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Charge d'impôt courant	3 552	2 225	1 733
Charge d'impôt différé	- 1 086	- 146	- 13
Charge d'impôt sur le résultat	2 466	2 079	1 720

La charge d'impôt courant provient des entités étrangères pour 3485 milliers d'euros en 2015.

B – Réconciliation entre le charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	25 471	18 136	2 421
Impôt à 33,33 %	- 8 490	- 6 045	- 807
Impact écart taux local	3 491	3 588	3 448
Crédits d'impôts et avoir fiscaux	180	215	388
Non activation du déficit fiscal	- 380	-	- 3 490
Comptabilisation des impôts différés sur déficits reportables à hauteur des impôts différés passifs	- 516	-	- 870
Imputation déficit fiscal	531	1 038	
Différences permanentes et autres	2 718	- 1 021	- 389
Impôt global comptabilisé	- 2 466	- 2 225	- 1 720
Taux effectif d'impôt global	-9,68%	-12,27%	-71,05%

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit à 9.68% au 30 septembre 2015, contre 12.27 % au 30 septembre 2014.

C – Ventilation du solde net des impôts différés

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 13 818	- 12 208	- 12 898
Provision et autres charges déductibles lors de leur paiement	1 615	1 329	977
IDA sur déficits reportables	7 983	9 643	9 325
Autres	1 060	- 976	240
Solde net des impôts différés actifs et passifs	- 3 160	- 2 212	- 2 356

Le groupe n'a pas comptabilisé l'impôt différé actif relatifs aux déficits reportables en France excédant le montant des impôts différés passifs, soit un montant de 19300 milliers d'euros au 30 septembre 2015. Ce crédit d'impôt est indéfiniment reportable.

D – Variation des impôts différés

En milliers d'euros	01.10.2014	Au résultat global	Regroupement d'entreprise	En résultat	30.09.2015
Actifs non courants					
Immobilisations	- 12 208	16	- 2 118	492	- 13 818
Immobilisations financières	357			342	699
Actifs courants					
Créances	- 274			33	- 241
Dettes courantes					
Provision & charges à payer	1 476	71		214	1 761
Autres dettes	311	- 3		148	456
IDA sur déficits reportables	8 126			- 143	7 983
Autres					
Total	- 2 212	84	- 2 118	1 086	- 3 160

Note 10. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant la part du résultat net revenant au Groupe (16355 milliers d'euros en 2015 et 11784 milliers d'euros en 2014) par le nombre d'actions adéquat.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le groupe ne dispose pas d'instrument dilutif.

Quantité	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Actions en circulation	2 765 700	2 765 700	2 765 700
Actions d'autocontrôle	- 15 381	- 14 335	- 262 339
Nombre d'actions retenues pour le résultat net	2 750 319	2 751 365	2 503 361

Note 11. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Valeur brute	33 784	4 792	5 203
Dépréciation	- 4 546	- 4 546	- 4 957
Ecart de conversion et autres mouvements	-	-	-
Total	29 238	246	246

Au-delà du goodwill constaté sur la période relatif à Karl Hess & OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ et décrit à la note 4, les goodwill historique ont pour origine l'acquisition de sociétés localisées en France et en Roumanie.

Conformément au principe énoncé en note 1, la valeur comptable de chaque groupe d'actifs incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché nette des coûts de cession et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

Les flux futurs de trésorerie utilisés sont issus des prévisions à moyen terme pour la période 2016-2018 qui ont été établies en octobre 2015 avec les dernières hypothèses de ventes connues (IHS Inc du mois d'août 2015 sur 3 ans).

L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2015), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile.

Compte tenu de ces paramètres, le coût moyen du capital utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 6.52 %, il était de 7.54% en 2014. Ce taux unique a été appliqué pour la réalisation des tests de dépréciation sur l'ensemble des UGT retenues. Ces dernières supportent en effet les mêmes risques spécifiques du secteur de l'équipement automobile et une exploitation multi-pays ne justifie pas de taux d'actualisation géographiques différenciés.

Le test réalisé fin 2015 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition.

Ils se répartissent comme suit sur les différents sites de production (en milliers d'euros) :

Nom de la société détenue	Goodwill	Dépréciation	Valeur nette
Sablé Injection	406	406	0
ERE Plastique	3 508	3 508	0
Ouest Injection	632	632	0
Elbromplast	246	0	246
Mouvements périmètre			
Karl Hess GMBH	20582		20582
Otosima	8409		8409
Total	33 783	4 546	29 237

Note 12. Immobilisations incorporelles

A – Evolution des Immobilisations incorporelles au 30 septembre 2015

En milliers d'euros	Début	Mvt périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	Ecart conversion	Fin
Goodwills	4 792	28 991					33 783
Frais d'études	4 151						4 151
Concessions, brevets	6 152	692	1 204	65	13	-2	7 994
Autres éléments	302						302
Autres immobilisations incorporelles	200	260	1 069	9	-34		1 486
Immobilisations incorporelles en cours	0	48					48
Valeurs brutes	15 597	29 991	2 273	74	-21	-2	47 764
Goodwills	4 546						4 546
frais d'études	2 635		784		8		3 427
Concessions, brevets	2 493	521	817	61		-1	3 769
Autres éléments	302						302
Autres immobilisations incorporelles	200	220	19	8			431
Amortissements & dépréciations	10 176	741	1 620	69	8	-1	12 475
Valeurs nettes	5 421	29 250	653	5	-29	-1	35 289

En milliers d'euros	30.09.2015			30.09.2014	30.09.2013
	Brut	Amort. et provision	Net	Net	Net
Goodwills	33 783	4 546	29 237	246	246
Frais d'études	4 151	3 427	724	1 516	2 237
Concessions, brevets	7 994	3 769	4 225	3 659	637
Autres éléments	302	302	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 534	431	1 103		27
Total	47 764	12 475	35 289	5 421	3 147

NB : Pour les goodwills le montant de 4.546 K€ correspond aux dépréciations comptabilisées suite à la réalisation des tests de dépréciation décrits au paragraphe B1.

Note 13. Immobilisations corporelles

A – Immobilisations corporelles au 30 septembre 2015

En milliers d'euros	Début	Mvt périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvement	Ecart conversion	Fin
Terrains	8 040	1 936	109		-55	6	10 036
Constructions	129 324	14 278	4 518	618	-1 856	220	145 866
Matériel outillage	191 349	25 987	16 174	18 415	8 548	130	223 773
Autres immob. corporelles	20 734	1 076	1 055	2 360	151	22	20 678
Immobilisations en cours et Avances	3 950		4 361		-4 439	-15	3 857
Valeurs brutes	353 397	43 277	26 217	21 393	2 349	363	404 210
Terrains	269	284	74				627
Constructions	64 688	2 660	4 890	789	-1 089	79	70 439
Matériel Outillage	140 137	10 547	11 015	15 316	3 473	127	149 983
Autres immob. Corp.	14 624	692	1 425	1 526	-40	13	15 188
Amortissements	219 718	14 183	17 404	17 631	2 344	219	236 237
Valeurs Nettes	133 679	29 094	8 813	3 762	5	144	167 973

Le montant de la production immobilisée s'élève à 911 milliers d'euros au 30/09/15.

Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'actif au cours de la période, ainsi que sur l'exercice précédent.

Les intérêts sont capitalisés au taux de l'emprunt.

En milliers d'euros	30.09.2015			30.09.2014	30.09.2013
	Brut	Amort. et provision	Net	Net	Net
Terrains	10 036	627	9 409	7 771	7 789
Constructions	145 866	70 439	75 427	64 636	66 491
Matériel outillage	223 773	149 983	73 790	51 212	51 672
Autres immob. corporelles	20 678	15 188	5 490	6 110	6 447
Immobilisations en cours et Avances	3 857	-	3 857	3 950	4 538
Total	404 210	236 237	167 973	133 679	136 938
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de location financement	27 982	19 036	8 946	13 845	11 567

B – Perte de valeur

En milliers d'euros	01.10.2014	Dépréciation	Reprise	30.09.2015
Matériel Outillage	5 249	496	675	5 070
Bâtiment industriel	5 458		363	5 095
Total	10 707	496	1 038	10 165

Le groupe a mis en place le principe de tests de dépréciation sur toutes les presses à injecter dont l'âge est supérieur à 10 ans et certaines machines spécifiques ainsi que les biens destinés à être cédés.

Note 14. Immobilisations financières

A – Actifs financiers

En milliers d'euros	30.09.2015			30.09.2014	30.09.2013
	Brut	Provision	Net	Net	Net
Titres mis en équivalence	1 584	-	1 584	1 952	1 993
Autres actifs financiers					
Autres titres immobilisés	1 229	1 217	12	12	2
Prêts	2		2	30	-
Autres immobilisations financières	657		657	293	299
Actifs financiers	3 517	349	3 168	3 507	3 485
Total autres actifs financiers	5 405	1 566	3 839	3 842	3 786

Le poste « actifs financiers » concerne la mise en location-financement du bâtiment industriel détenu par la société DRE (Hongrie) en vue de leur cession pour 2701 milliers d'euros et le solde à encaisser sur la vente du bâtiment de Rochefort pour 466 milliers d'euros.

Les titres mis en équivalence concernent la filiale BIA Slovakia SRO spécialisée dans le chromage de pièces plastiques, dont le capital est détenu à hauteur de 40% par le groupe PLASTIVALOIRE.

L'information financière résumée s'établit comme suit au 30 septembre 2015 :

En milliers d'euros	Actif
Actifs non courant	12 483
Actifs courant	3 281
Total actif	15 764
	Passif
Capitaux propres	3 959
Passif non courants	10 550
Passif courants	1 255
Total passif	15 764
Quote part de PVL dans les capitaux propres 40 %	1 584

B – Ventilation des actifs financiers par nature et catégorie

En milliers d'euros	30.09.2015		30.09.2014		30.09.2013	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres immobilisés		12		411		
Prêts aux salariés		2		30	2	
Actifs financiers	709	2 459	747	2 360	845	2 640
Dépôts et cautionnement		657		294		299
Total	709	3 130	747	3 095	847	2 939

Note 15. Stocks

En milliers d'euros	30.09.2015			30.09.2014	30.09.2013
	Brut	Provision	Net	Net	Net
Matières premières	32 146	2 369	29 777	27 269	26 288
En cours biens	10 892	45	10 847	3 758	3 791
Produits finis	19 273	2 261	17 012	12 813	13 182
Marchandises	149		149	46	14
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	62 460	4 675	57 785	43 886	43 275

Note 16. Créances clients

La part des créances dépréciées sur une base individuelle est indiquée ci-dessous :

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Valeurs Brutes	129 700	94 387	85 583
Dépréciation	- 885	- 1 124	- 917
Valeurs Nettes	128 815	93 263	84 666
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>128 815</i>	<i>93 263</i>	<i>84 666</i>

Au 30 septembre 2015, un certain nombre de créances qui sont arrivées à échéance ne sont toujours pas réglées par les clients mais ne sont pas à considérer comme douteuses. Les montants au 30 septembre 2015 analysés par période s'élèvent à 13491 milliers d'euros et se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	30.09.2015
Moins de 3 mois	10 428
Entre 3 mois et 6 mois	1 617
Entre 6 mois et 1 an	1 025
plus d'un an	421
Total	13 491

Note 17. Autres actifs courants

Des contrats de cession de créances commerciales conclus principalement en France et en Angleterre permettent de céder à un ensemble d'institutions financières une partie des postes clients de certaines filiales. Ces contrats ne sont pas déconsolidant au regard des conditions de dé-comptabilisation listées par les paragraphes 15 à 37 de IAS 39 en l'absence de transfert des risques et avantages liés à la propriété des créances ; le montant cédé au 30/09/2015 levait à 26901 milliers d'euros.

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Avances et acomptes versés	1 145	661	674
Créances sociales	622	230	231
Créances fiscales	13 871	13 790	10 414
Créance liée à l'affacturage	26 901	25 916	31 544
Autre créances	1 553	4 037	2 601
Charges constatées d'avance	3 445	6 329	8 623
TOTAL CREANCES	47 537	50 963	54 087

Les retards de paiement au 30 septembre 2015 sur les créances liées à l'affacturage représentaient 1728 milliers d'euros.

Note 18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Equivalents de trésorerie : OPCVM monétaires et autres valeurs mobilières	15 015	3 596	6 401
Comptes courants bancaires et disponibilités	36 401	32 377	22 281
Total Trésorerie à l'actif	51 416	35 973	28 682
Concours bancaires courants	- 10 156	- 9 403	- 13 823
TOTAL TRESORERIE NETTE	41 260	26 570	14 859

Instruments de trésorerie classés par degré de liquidité :

Nature	Montant	Catégorie
Comptes bancaires	36 401	Niveau 1
SICAV	63	Niveau 1
Dépôt à terme	14 952	Niveau 1
Obligations	-	Niveau 1
Total	51 416	

Note 19. Capitaux propres

A – Capital social

Aux 30 septembre 2015 et 2014, le nombre d'actions émises et autorisées s'élève à respectivement 2765700 et 2765700. Aux 30 septembre 2015 et 2014, le nombre d'actions en circulation s'élève à respectivement 2750319 et 2751365. La valeur nominale de l'action est de 2 euro. Les opérations sur le capital figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les objectifs du Groupe dans la gestion de son capital sont :

- de maintenir l'exploitation du Groupe dans le but de fournir un retour sur capital aux actionnaires ainsi que des bénéfices aux autres intervenants, et
- de fournir aux actionnaires une profitabilité satisfaisante en ajustant les prix des produits et services en fonction du niveau de risque.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut payer des dividendes aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, et acheter ou vendre ses propres actions.

B – Titres d'autocontrôle

L'assemblée générale du 23 mars 2015, autorise le conseil d'administration à affecter les actions détenues par Plastivaloire essentiellement à l'animation du titre.

En milliers	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Valeur des titres d'autocontrôle	1 053	256	5 019
Nombre de titres d'autocontrôle	15	14	262

C – Autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Réserve de conversion	Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres	Total
A nouveau au 01.10.2014	- 7 525	- 2 412	- 9 937
Ecart de change née de la concersion des activités à l'étrnger	- 339		- 339
Ecart actuariel sur IDR		1 424	1 424
Solde au 30.09.2015	- 7 864	- 988	- 8 852

D – Distributions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mars 2015 a décidé une distribution de dividendes de 1.2 euro par action, soit 3297 milliers d'euros.

Note 20. Provisions courantes et non courantes

A – Provisions au 30 septembre 2015

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Provision non courante			
Provision pour engagement de retraite	4 934	6 361	4 262
Provisions courantes			
Provision pour coût de restructuration et adaptation des effectifs	0	0	0
Provisions pour litiges	3 978	2 916	1 874
Autres	420	183	154
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	4 398	3 099	2 028

Chacun des litiges connus dans lesquels Plastivaloire ou des sociétés du Groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

B – Provisions non courantes : engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme*1. Description des régimes*

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite prévues par les législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des indemnités de départ à la retraite.

2. Hypothèses retenues

Le chiffrage du montant de ces engagements complémentaires a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle utilisée pour les sociétés françaises, pays dans lequel le Groupe a l'essentiel de ses engagements, intégrant :

- une hypothèse de date de départ en retraite, entre 62 et 65 ans pour les salariés français ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- des hypothèses de mortalité;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'au départ à la retraite correspondant, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles ;
- un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation (ou un différentiel de taux)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au cours des 3 derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

En pourcentage	Taux d'actualisation financière (1)	Evolution des salaires
2015	2,08%	2,00%
2014	1,92%	2,00%
2013	3,05%	2,00%

(1) Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe correspond au taux Bloomberg 20 ans

3. *Variation des provisions au cours de l'exercice*

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Solde début	6 361	4 262	5 015
Mouvement périmètre et restructurations			- 376
Provisions	654	2 137	622
Reprises utilisées			- 15
Reprises non utilisées	- 2 081	- 38	- 984
Solde fin	4 934	6 361	4 262
Gain ou perte actuariel inclus dans le résultat global	1 518	- 1 169	-
Charge nette de l'exercice	91	930	- 377

4. *Charge nette de l'exercice*

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Coût des services rendus	881	956	969
Perte ou gain actuariel		- 388	- 83
Coût financier	- 227	516	- 264
Indemnités payées		- 97	- 15
Reprises non utilisées	- 563	- 57	- 984
Charge nette de l'exercice	91	930	- 377

C – *Évolution des provisions courantes*

En milliers d'euros	Provision pour coût de restructuration et adaptation des effectifs	Provisions pour charges et litiges	Total
Début	-	3 001	3 001
Mouvement périmètre		180	180
Dotation aux provisions		2 325	2 325
Reprise utilisée		1 113	1 113
Reprise non utilisée			-
Ecart de conversion et autres mouvements		- 3	3
Fin	-	4 390	4 390

Note 21. Passifs financiers

A – Ventilation par nature

En milliers d'euros	30.09.2015		30.09.2014		30.09.2013	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunt auprès des Ets de crédit	84 349	26 756	25 463	15 720	33 843	18 370
Crédit bail	11 155	5 096	7 254	2 869	5 866	1 400
Participation	28	133	15	126	19	365
Factoring	-	10 152	-	9 399	-	13 819
Autres dettes porteuses d'intérêts	462	7 181	10 487	461	510	875
Passifs financiers	95 994	49 318	43 219	28 575	40 238	34 829

B – Convention de titrisation et d'affacturage

Plastivaloire assure une partie de son financement par des contrats de cession de ses créances commerciales. L'ensemble de ces contrats sont renouvelés annuellement par tacite reconduction.

Ces contrats ne sont pas déconsolidants au regard des conditions de décomptabilisation listées par les paragraphes 15 à 37 de IAS 39 en l'absence de transfert des risques et avantages liés à la propriété des créances.

Au 30 septembre 2015, la ressource de financement correspondant à la trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances s'établit à 15167 milliers d'euros, contre 13706 milliers d'euros au 30 septembre 2014.

(en milliers euros)	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Ressource de financement	20 279	18 057	22 373
Réserve de garantie inscrite en diminution des dettes financières	-5 112	-4 350	-4 421
Financement reçu en contrepartie des cessions de créances	15 167	13 706	17 952
Créances cédées et sorties de l'actif			
Ressources disponibles	11 265	11 991	12 834

C – Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Total	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt auprès des Ets de crédit	111 105	26 756	21 310	16 557	12 784	11 739	21 959
Crédit bail	16 251	5 096	4 095	3 151	2 388	855	666
Participation	161	133	4		1	23	-
Factoring	10 152	10 152					
Autres dettes	7 643	7 181	462				
Passifs financiers	145 312	49 318	25 871	19 708	15 173	12 617	22 625

D – Analyse des dettes financières**Ventilation par devise**

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
euro	136 411	61 952	62 570
GBP	2 541	2 734	2 813
Dinard	1 450	2 382	3 463
autres	4 910	4 726	6 221
Total	145 312	71 794	75 067

Ventilation par taux

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Taux fixe	132 846	56 849	53 957
Taux variable	12 466	14 945	21 110
Total	145 312	71 794	75 067

Note 22. Autres passifs courants

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Avances reçues des clients	27 267	6 246	9 483
Dettes sociales et fiscales	41 852	41 971	39 841
Fournisseur d'immobilisation	440	1 103	1 042
Autres dettes	12 466	5 042	7 669
Produits constatés d'avances	5 836	5 484	1 799
Total des autres dettes courantes	87 861	59 846	59 834

Note 23. Gestion des risques financiers

A – Risque de change

Plastivaloire est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. Ces risques sont suivis et centralisés au niveau de la Direction de Plastivaloire.

Plastivaloire a pour politique de ne généralement pas couvrir ses flux d'exploitation en devises.

En revanche, les flux de financement en devises étrangères des filiales, lorsqu'ils sont effectués par Plastivaloire S.A., font l'objet d'une couverture dans les mêmes devises.

Enfin, les investissements en fonds propres ne font pas l'objet de couvertures de change.

B – Risque de taux

Plastivaloire est peu exposé au risque de taux car seulement 8.58% de son endettement est à taux variable. Une variation du taux de 0,5 point aurait pour conséquence la majoration des charges financières annuelles de 62 milliers d'euros (IFRS 7).

C – Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- de dettes bancaires ou émissions de créances à court terme,
- de contrats d'affacturage de créances clients.
 - Renouvelable annuellement par tacite reconduction
 - Le plafond de financement s'élève à 31.6 millions d'euros
 - Le montant utilisé au 30/09/2015 était de 15.2 millions d'euros.

Dans ce contexte, Plastivaloire dispose à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la continuité de son activité.

D – Risque matières premières

Plastivaloire est peu exposé au risque matière car dans le cadre de ses accords avec ses clients, les hausses de matières premières (en particulier le plastique) sont systématiquement répercutées.

Note 24. Instruments financiers inscrits au bilan

A – Hypothèses et méthodes retenues

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

Les dettes financières sont essentiellement comptabilisées au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

La juste valeur des créances et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes.

B – Instruments financiers inscrits au bilan

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Avances reçues des clients	27 267	6 246	9 483
Dettes sociales et fiscales	41 852	41 971	39 841
Fournisseur d'immobilisation	440	1 103	1 042
Autres dettes	12 466	5 042	7 669
Produits constatés d'avances	5 836	5 484	1 799
Total des autres dettes courantes	87 861	59 846	59 834

Le tableau de passage des provisions pour dépréciation et les pertes de valeurs constatées pour chaque catégorie d'actifs financiers se présente ainsi au 30 septembre 2015 :

En milliers d'euros	Solde au 30/09/2014	Dotations	Pertes imputées	Reprises	Autres Mvts	Solde au 30/09/2015
Provisions créances clients	1 124	172		465	54	885
Autres créances d'exploitation	22					22
Placements financiers	430	400		10		820
Total	1 576	572	-	475	54	1 727

La provision sur les placements financiers concerne essentiellement une somme de 800 K€ placée par notre filiale au Portugal dans la banco Esperito Santo qui a fait faillite ; bien que ses actifs aient été repris par la Novo banco il existe une incertitude sur la récupération de cet investissement.

Note 25. Parties liées

Les transactions avec les parties liées incluent en particulier les transactions avec :

- les principaux dirigeants du Groupe – définis comme étant les personnes en charge de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe, y compris les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres proches de leur famille ;
- les entités qui sont contrôlées par le Groupe ;
- les entités qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe.

A – Rémunération des dirigeants et administrateurs

1. Avantages du personnel à court terme

Nom	Fonction	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Patrick Findeling	Président du conseil d'administration	610 601	518 403	468 848
Vanessa Belinguier	Administrateur	107 447	89 916	90 544
John Findeling	Administrateur	81 031	71 208	73 683
Total		799 079	679 527	633 075

2. *Autres avantages*

Aucun avantage postérieur à l'emploi ou à long terme ou d'indemnité de fin de carrière n'a été versé ni comptabilisé en charges sur l'exercice. Aucun engagement n'est provisionné. La société n'est pas concernée par des paiements fondés sur des actions.

B – Autres engagements ou transactions

PVL ne s'est pas portée garante ou n'a pas conclu de transaction avec des parties liées non incluses dans le périmètre de consolidation.

Note 26. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Plastivaloire, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements.

Les engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après :

A – Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Redevances à payer sur contrats de location simple	ns	ns	ns
Garanties données au titre de l'endettement financier :			
hypothèques sur différents immeubles du groupe	-	-	-
Dettes cautionnées, nantissements		408	1 643
Commandes fermes d'immobilisations corporelles et incorporelles	ns	ns	ns
SWAP de taux	-	-	-
TOTAL	-	408	1 643

B – Opérations non courantes

1. *Plus-value en sursis d'imposition*

Une opération de fusion réalisée en 2001 entre les sociétés PLASTI FL et C.T.M. a dégagé une plus-value de fusion de 1.486 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une deuxième opération de fusion réalisée en 2001/2002 entre les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION a dégagé une plus-value de fusion de 4.775 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a également opté pour le régime spécial visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une opération d'apport réalisée en 2011 au profit de la société Parfib, a dégagé une plus-value d'apport de 2300 K€ pour laquelle la société PLASTQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

C – Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à constater

Note 27. Sociétés consolidées

Sociétés consolidées par intégration globale (filiales françaises)

Entité juridique	n° siret	Siège	% intérêt	% contrôle
Mère consolidante				
S.A. Plastiques du Val de Loire (P.V.L.)	644.800.161	Zone Industrielle Nord Les Vallées 37130 Langeais	société mère	
Filiales françaises				
SAS Sablé Injection (S.I.)	351.440.177	ZA du pont 72300 Sablé sur Sarthe	99,99%	99,99%
SAS Ouest Injection (O.I.)	411.746.977	ZI du Saosnois 72600 Mamers	98,12%	98,12%
SAS Ere Plastique (E.R.E.)	343.725.630	Zac des Tribouillières 38460 Crémieu	99,97%	99,97%
SAS Creutzwald Injection (C.I.)	424 575 348	ZI Lourdes 57150 Creutzwald	99,99%	99,99%
SAS Amiens Injection (A.I.)	423.982.552	Rue de la croix de pierre 80015 Amiens	99,99%	99,99%
SAS B.A.P. BELLEME	516.028.662	ZI route du Mans 61130 Bellême	100,00%	100,00%
SAS Automotive Plastics Rochefort (A.P.R.)	513.028.647	ZI du Canal des Sœur 23 Av. André Dulin 17301 Rochefort	100,00%	100,00%
SAS B.A.P. Voujeaucourt	513.028.613	ZAC de la Cray 25420 Voujeaucourt	100,00%	100,00%
SCI MG	388.363.500	Zac des Tribouillières 38460 Crémieu	99,97%	100,00%
B.A.P. HOLDING	417.639.671	19, Rue du Jura 39179 Saint Lupicin	100,00%	100,00%
B.A.P.	775.597.784	19, Rue du Jura 39179 Saint Lupicin	99,95%	99,95%
B.A.P. JURA SAS	351.909.536	19, Rue du Jura 39179 Saint Lupicin	99,95%	100%
B.A.P. MORTEAU SAS	352.690.690	13, Rue du Maréchal Leclerc 25500 Morteau	99,95%	100%
B.A.P. CHALEZEULES SAS	349.565.986	Rue du Valset - ZI de Thise 25220 Chalezeule	99,95%	100%
B.A.P. SAINT MARCELIN SAS	310.623.269	ZI la Gloriette 38160 Saint Marcellin	99,95%	100%

Sociétés consolidées par intégration globale (filiales étrangères)

Entité juridique	n° siret	Siège	% intérêt	% contrôle
Filiales polonaises				
SP Fabryka Plastikow Kwidzyn (F.P.K.)		UL. Zielna 13, 82-500 Kwidzyn - Pologne	85,00%	85,00%
SP Fabryka Plastikow Gliwice (F.P.G.)		UL. Wyczolkowskiego 20A, 44-109 Gliwice - Pologne	85,00%	85,00%
Filiale roumaine				
SA Elbromplast (ELB)		Str garii n1 Timisoara - Roumanie	99,60%	99,60%
Filiales Espagnoles				
SA Cardonaplast		C/Dels Forn, 4-5 pol ind la corta 08261 Cardona	100,00%	100,00%
Filiale Tunisienne				
Tunisie plastiques systèmes (TPS)		ZI Sidi Abdelhamid 4061 Sousse	59,97%	59,97%
Injection Plastiques Systèmes (IPS)		ZI Sidi Abdelhamid 4061 Sousse	59,97%	59,97%
Filiale Hongroise				
Duna Injection Real Estate (DRE)		8000 Székesfehérvár, Holland fasor 4	85,00%	85,00%
Filiales Slovaques				
SAS B.A.P. DOLNY KUBIN		ul Nadrazna 1387/65 920 41 Leopoldov	100,00%	100,00%
B.A.P. NITRA		Priemyselny Park Cab Okr Nitra 95124 Nove Sady	99,95%	100,00%
Filiale britannique				
B.A.P. NORTHAMPTON		North Portway Close - Round Spinney Northampshire NN3 8RE	99,95%	100,00%
Filiale portugaise				
B.A.P. MARHINA GRANDE		Zona Industrial do Casl da Lebre 2431 Marinha Grande	97,70%	97,75%
Filiales Allemandes				
BAP GMBH		Westhafentower, Westhafenplatz1 60327 franckfurt	100,00%	100,00%
Plastivaloire Germany GMBH		Lindenstockstrasse 29 57299 Burbach-Wahlbach	100,00%	100,00%
KARL HESS GMBH & Co KG		Lindenstockstrasse 29 57299 Burbach-Wahlbach	100,00%	100,00%
Filiale Turque				
OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ		Kayapa Sanayi Bölgesi Mah. Kayapa Sanayi Blv. No:11 Nilüfer - Bursa	100,00%	100,00%

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Entité juridique	n° siret	Siège	% intérêt	% contrôle
PVL Beauté	752621003	209 bd Jean Jaures 92100 Boulogne billancourt	6,31%	6,31%
BIA Plastic and Plating technology slovakia SRO	46924531	CAB 280, 95124 NOVE SADY	40,00%	40,00%

CHAPITRE III - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 4 « Regroupement d'entreprise » de l'annexe expose les caractéristiques et le traitement de l'acquisition au cours de l'exercice clos le 30/09/2015 des sociétés KARL HESS et OTOSIMA d'une part, et de l'acquisition du solde des participations minoritaires dans la société BAP holding, d'autre part. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié du traitement comptable de ces opérations et des informations fournies dans les notes de l'annexe des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Saint-Cyr-Sur-Loire et Paris, le 29 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Alliance Audit Expertise
et Conseil

Gilles Hengoat
Associé

Vincent Joste
Associé

CHAPITRE IV - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 30 septembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont certains éléments méthodologiques sont précisés dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et janvier 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de filiales que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 26% des effectifs et entre 13% et 37% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

³ **Informations sociales** : effectifs moyen par sexe et par catégorie professionnelle ; embauches ; départs ; absentéisme ; accidents de travail ; maladies professionnelles ; nombre d'heures de formation dispensées.

Informations environnementales : quantité totale de déchets générés ; évolution de la consommation d'eau ; répartition de la consommation de matières premières ; répartition des consommations d'énergie ; émissions directes et indirectes de GES.

Informations sociétales : pourcentage des achats réalisés localement, prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

⁴ **Informations sociales** : BAP Jura ; BAP Chalezeule ; FPK ; FPG ; BAP Dolny Kubin

Informations environnementales : BAP Jura ; BAP Chalezeule ; FPG ; BAP Dolny Kubin

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 29 janvier 2016

L'un des Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Gilles Hengoat

Associé

CHAPITRE V - COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

1. Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Immobilisations incorporelles	2 035	1 425	257
Immobilisations corporelles	8 988	9 819	11 419
Titres de participation	65 808	44 754	44 888
Autres immobilisations financières	53 762	9 880	13 012
ACTIF IMMOBILISE	130 593	65 878	69 576
Stocks et en cours	3 156	3 834	3 674
Créances d'exploitation	19 041	22 988	17 213
Créances diverses	6 566	5 788	5 276
Valeurs mobilières de placement	3	4	3
Disponibilités	484	2 520	2 008
Ecart de conversion actif	0	25	0
ACTIF CIRCULANT	29 250	35 159	28 174
TOTAL ACTIF	159 843	101 037	97 750
PASSIF			
Capital	5 531	5 531	5 531
Primes	17 843	17 843	17 843
Réserves	30 887	27 819	25 977
Résultat	4 246	6 373	2 117
Subventions d'investissement	76	76	76
Provision réglementées	1 009	1 124	1 410
Capitaux propres	59 592	58 766	52 954
Provisions pour risques et charges	2 620	2 788	2 406
Dette financières	80 035	20 773	27 076
Dettes d'exploitation	8 552	9 868	7 187
Dettes diverses	9 044	7 317	8 127
Dettes	97 631	37 958	42 390
TOTAL PASSIF	159 843	99 512	97 750

2. Compte de résultat

En milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	54 281	55 588	51 145
Autres produits d'exploitation	6 635	4 239	4 147
Total des produits d'exploitation	60 916	59 827	55 292
Charges d'exploitation			
Achats de mat. 1ère	22 333	24 596	23 024
Var. de stocks	341	0	-357
Autres achats et charges externes	13 060	10 963	11 131
Impôts et taxes	1 512	1 497	1 599
Salaires et traitements	17 140	16 063	15 196
Charges sociales	6 273	6 283	6 064
Amortissements et provisions	1 870	1 791	1 836
Autres charges	0	0	1
Total charges d'exploitation	62 529	61 193	58 494
Résultat d'exploitation	-1 613	-1 366	-3 202
Résultat financier	4 466	7 006	4 317
Résultat courant avant impôts	2 853	5 640	1 115
Résultat exceptionnel	989	247	98
Résultat avant IS et Participation	3 842	5 887	1 213
Impôt sur les sociétés	-404	-486	-904
Résultat net comptable	4 246	6 373	2 117

3.ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I Faits marquants, événements postérieurs

A Faits marquants intervenus sur l'exercice

- **Plastiques du Val de Loire – établissement de Chinon**

Le 13 octobre 2014, les instances représentatives du personnel ont été informées de la décision de transférer l'ensemble du personnel de Chinon sur le site de Langeais. Ce regroupement devrait intervenir en janvier 2015.

- **KARL HESS GMBH & Co. KG**

Par un protocole d'accord en date du 12 décembre 2014, le Groupe s'est porté acquéreur de 100 % des actions de la société KARL HESS GMBH & Co. KG

Cette opération a été réalisée par le biais de la société PLASTIVALOIRE GERMANY GMBH, société Holding créée à cet effet.

L'intégration de la société Karl Hess dans le périmètre de consolidation du Groupe a été réalisée à la date du 1^{er} janvier 2015 en effet, la prise de contrôle avait été protocolée au 31 décembre 2014 à minuit.

- **PLASTIVALOIRE GERMANY GMBH**

Création le 9 octobre 2014 de Plastivaloire Germany GMBH société au capital de 25000 euros ; cette société est détenue à 100 % par Plastiques du val de Loire et n'a pour seul objet que de détenir les titres de Karl Hess.

- **OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ**

Le 6 juillet 2015, Plastivaloire a intégré la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ, la prise de participation du Groupe s'élève à 100 %. L'intégration de la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ dans le périmètre de consolidation du Groupe a été réalisée à la date du 1^{er} juillet 2015.

B - Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur n'est intervenu.

II Principes et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

2. Frais de recherche et développement

Les frais de cette nature sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

3. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise. Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers entraînant une sortie de ressources probable au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

4. Résultat courant et exceptionnel

Les produits et charges sont classés selon qu'ils sont liés à l'exploitation normale et courante de l'entreprise, à sa gestion financière, à ses opérations exceptionnelles.

Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise, il comprend toutes les opérations présentant ce caractère, qu'il s'agisse d'opérations de gestion ou d'opérations en capital et notamment les opérations sur exercices antérieurs, relatives aux sorties d'actif, subventions d'investissement et événements ayant peu de chances de se reproduire compte tenu de l'environnement de l'entreprise.

III Informations relatives au bilan

5. Bilan actif

A - Immobilisations incorporelles - mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)

Rubrique	Début	Vir. poste à poste	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Fin
Concessions, brevets	2 827		905	40	3 692
Fonds de commerce	27				27
Immo en cours	0				0
Valeurs brutes	2 854	0	905	40	3 719
Concessions, brevets	1 402		295	39	1 658
Fonds de commerce	27		0		27
Amortissements	1 429	0	295	39	1 685
Valeurs nettes	1 425	0	610	1	2 034

B - Immobilisations corporelles – mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)

Rubrique	Début	Vir. poste à poste	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Fin
Terrains	490				490
Constructions	15 706		133	6	15 833
Matériel outillage	14 463		133	1 902	12 694
Autres immob. corporelles	2 319		101	131	2 289
Immobilisations en cours et Avances	100		27	100	27
Valeurs brutes	33 078	0	394	2 139	31 333
Terrains	156		10		166
Constructions	8 495		481	26	8 950
Matériel outillage	12 701		434	1 825	11 310
Autres immob. corporelles	1 907		147	136	1 918
Amortissements	23 259	0	1 072	1 987	22 344
Valeurs nettes	9 819	0	-678	152	8 989

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

C - Immobilisations corporelles - amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements constructions et installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire & dégressif	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire & dégressif	2 à 7 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire & dégressif	3 à 10 ans

D - Immobilisations en crédit-bail (en milliers d'euros)

Le détail des crédits baux en cours s'établit comme suit au 30 septembre 2015 :

Rubrique	Logiciels	Constructions	Installations - Matériels indus.	Autres	Total
Valeur d'origine :					
. Début d'exercice	1933	0	3 763	908	6 604
. Nouveaux contrats	0		1 411	216	1 627
. Rachats			58	22	80
. Fin d'exercice	1 933	0	5 116	1102	8 151
Amortissements :					
. Début d'exercice	138	3	605	375	1 121
. Dotation de l'exercice	276	1	381	192	850
. Reprise/ rachats	0	0	36	12	48
. Fin d'exercice	414	4	950	555	1 923

E - Méthodes et évaluations des titres de participation

Ils sont comptabilisés en coût historique à la valeur d'entrée. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité devient inférieure au prix d'acquisition. Celle-ci est déterminée selon les critères financiers les plus appropriés à la situation financière de chaque société. Les critères généralement retenus sont : La quote-part d'actif net détenue par le groupe, compte tenu des plus ou moins-values latentes et des perspectives de rentabilité.

F - Filiales et participations (en milliers d'euros)

Sociétés Filiales	Capital en K€	Réserves, report AN et prov. régl. avt affectation du RT	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société mère	Chiffres d'affaires HT. Dernier exercice écoulé	Dividen des
				Brute	Nette				
Sablé Injection	600	3 924	100	2 126	2 126	0	153	9 308	500
Ouest Injection	425	250	98	5 307	2 867	868	42	6 663	
Ere Plastique	704	1 698	100	8 019	5 146	0	21	7 463	700
Creutzwald Injection	160	2 396	100	152	152	719	153	9 742	
Amiens Injection	1 646	-463	100	1 599	1 599	1 613	270	11 897	
Cardonaplast	1 633	3 967	100	2 956	2 956	0	200	10 255	
BAP	11 672	27 571	100	24 667	24 667	0	6	201 610	
BAP Holding	33 355	-8 876	100	22 013	22 013	11 699	0	7 708	
PVL beauté	475	-603	6,31	30	30	0	0	0	
PVL Germany	25	-928	100	27	27	34 737	0	0	
Filiales hors zone euro	(1)	(1)							
F.P.G.	472	9 667	85	413	413	0	106	26 101	1 015
Elbromplast	624	8 792	100	1 808	1 808	1 984	0	15 064	
F.P.K.	2 176	17 536	85	877	877	0	0	13 050	1 038
T.P.S	679	15 566	60	631	631	301	58	19 194	598
I.P.S.	679	5 160	60	496	496	0	50	12 758	
B.I.A	6 000	-2 041	40	0	0	0		0	
Total				71 121	65 808	51 921	1 059	350 813	3 851

(1) Conversion au cours de change de clôture

(2) Conversion au cours moyen de change

En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83.1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé que la divulgation de certaines informations pourrait causer un préjudice à la société. Des informations complémentaires sont données au niveau consolidé par zone géographique.

En application des règles d'évaluation des titres de participation rappelée au 3.1.5, les provisions pour dépréciation des titres s'établissent comme suit :

Société	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERE PLASTIQUE	3 270		397	2 873
OUEST INJECTION	2 440			2 440
CIMEST	1 217			1 217
Total	6 927	0	397	6 530

G - Autres immobilisations financières

Au 30 septembre 2015 la société possède 15 381 de ses propres actions représentant en coût historique 1053 milliers d'euros. Elles ont été comptabilisées dans la rubrique « titres immobilisés » conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC 98-D.

Rubrique	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Actions propres - valeur brutes	256	3 479	2 682	1 053
Provision pour dépréciation	0	0	0	0
Actions propres nettes	256	3 479	2 682	1 053
Créances rattachées à des participations	11 325	48 574	5 633	54 266
Provision pour dépréciation	-1 711	0	0	-1 711
Créances/participation nettes	9 614	48 574	5 633	52 555
Autres	1 228	350		1 578
Valeur nette	11 098	52 403	8 315	55 186

H - Informations concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros).

Rubrique	Montant concernant les Entreprises	
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation
Participations (net)	65 808	
Prêts	52 555	
Créances clients et comptes rattachés	4 873	
Autres créances	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	809	
Autres dettes	2 361	
Autres charges financières	101	
Dividendes	3 851	
Autres produits financiers	1 309	

Prestations administratives facturées aux sociétés non détenues en totalité :

en milliers d'euros	30.09.2015	30.09.2014
BAP Bellême	590	630
BAP Voujeaucourt	815	553
BAP Dolny Kubin	835	792
BAP	3 351	3574
Total	5 591	5 549

I - Stocks - Détails (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2015			30.09.2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et emballages	2 362	123	2 239	2 703	117	2 586
Produits en cours	226		226	290		290
Produits finis	791	99	692	1 014	56	958
Marchandises			-			-
Total	3 379	222	3 157	4 007	173	3 834

J - Stocks de matières premières et approvisionnements

Les stocks de matières premières sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (hors charges financières).

Une provision pour dépréciation est constatée en cas de risque de non-utilisation.

K - Stocks de produits intermédiaires et finis

Ces produits sont évalués au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production incorporables.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non vente ou de rotation lente.

L - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

M - Classement des créances (en milliers d'euros)

Rubriques	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	30.09.2015	30.09.2014
Créances rattachées à des participations	52 555			52 555	9 614
Autres immobilisations financières	1 206			1 206	266
Créances financières	53 761	0	0	53 761	9 880
Créances clients brutes	19 299			19 299	23 584
Provisions pour créances douteuses	-258			-258	-596
Créances clients nettes	19 041	0	0	19 041	22 988
Créances sur l'Etat	3 705			3 705	2 735
Autres créances	1 874			1 874	2 006
Comptes de régularisation	987			987	1 047
Provisions pour créances douteuses				0	0
Autres créances	6 566	0	0	6 566	5 788

N - Produits à recevoir (en milliers d'euros)

Les produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se répartissent ainsi :

Rubrique	30.09.2015	30.09.2014
Intérêts courus sur créances rattachées	0	0
Factures à établir	5 437	2 878
Avoirs à recevoir	193	132
Remboursement impôts	0	0

O - Disponibilités – Risques de marché

Les disponibilités comprennent des placements à court terme pour 14 K€ La société n'est pas exposée aux risques du marché de manière significative dans la mesure où les valeurs mobilières de placement figurant à l'actif sont des SICAV de trésorerie pour lesquelles la valeur de marché est proche de la valeur nette comptable.

6. Bilan Passif

A - Capital

Le capital est composé de 2 765 700 actions de 2 €uros de valeur nominale. La société est cotée à l'Euronext de Paris (France) sur le marché Eurolist compartiment C et 31.1 % des actions sont souscrites par le public.

B - Provisions réglementées

Rubrique	Position initiale	Dotation	Reprise (prov. Utilisée)	Position finale
Amortissements dérogatoires	1 123	148	263	1 008
Autres	0	0		0
Total	1 123	148	263	1 008

C - Provisions pour risques et charges

Rubrique	Position initiale	Chang. de méthode	Dotation (1)	Reprise (1)	Position finale
Indemnité départ en retraite (2)	2 483		59	197	2 345
Provision pour perte de change	25			25	0
Provision pour autres risques	280		62	28	314
Total	2 788	0	121	250	2 659

(1) Ventilation par catégorie

Rubrique	Dotation	Reprise
Résultat d'exploitation	121	225
Résultat financier	0	25
Résultat exceptionnel		0
Total	121	250

- (2) La méthode adoptée repose sur la méthode des unités de crédits projetés. Les taux suivants ont été retenus :
 Progression des salaires : 2%
 Taux d'actualisation : Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe en France est de 2.08 %. Il correspond au taux Bloomberg 20 ans sous déduction de l'inflation hors tabac
 Age de départ : 65 ans pour le personnel non cadre et 67 ans pour le personnel cadre.

D - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en milliers d'euros)

Les impôts différés se décomposent comme suit :

Rubrique	Position initiale	Variation	Position finale
Indemnité départ en retraite	828	-46	782
C.S.S. (Organic)	21	-2	19
Cession interne d'immobilisations	-117	17	-100
Dégrèvement Taxe Professionnelle	0	0	0
Autres	0	0	0
Total	732	-31	701

Les taux retenus sont ceux en vigueur à la clôture de l'exercice et qui s'appliqueront au moment où la différence temporaire se résorbera.

Cette créance d'impôt est comptabilisée dans les comptes sociaux à l'actif du bilan.

E - Dettes - classement par échéance (en milliers d'euros)

Rubrique	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	total au 30/09/15	total au 30/09/14
Emprunts etab crédit	14 383	44 425	16 719	75 527	15 432
Dettes financières diverses	3 404			3 404	4 119
concours bancaires	959			959	959
intérêts courus	119			119	119
TOTAL	18 865	44 425	16 719	80 009	20 773

Toutes les autres dettes sont à moins d'un an.

F - Autres créditeurs et dettes diverses (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2015	30.09.2014
Dettes fournisseurs	8 552	9 868
Dettes fiscales et sociales	7 085	7 067
Autres dettes	1 605	1 775
Comptes de régularisation	5	0
Autres dettes	8 695	8 842

G - Charges à payer - Détail (en milliers d'euros)

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se répartissent ainsi :

Rubriques	30.09.2015	30.09.2014
Intérêts courus	119	33
Factures à recevoir	2 095	2 331
Dettes sociales	4 357	4 583
Autres charges à payer	1 401	1 214
Dettes fiscales	1 325	1 270
Clients avoirs à établir	470	310

7. Informations relatives au compte de résultat**A - Ventilation du chiffre d'affaires (en milliers d'euros)**

Rubrique	France	Export	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Ventes de produits finis	20 035	3 366	23 401	27 770	25 371
Ventes de moules et outillages (1)	9 131	8 457	17 588	15 376	12 817
Ventes de prestations (2)	7 883	5 409	13 292	12 441	12 957
Total	37 049	17 232	54 281	55 587	51 145

(1) La prise en compte de la marge est faite à l'avancement.

(2) Les prestations administratives ont été constatées en chiffre d'affaires

B - Autres produits d'exploitation

Rubrique	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
- Production stockée	-288	112	86
- Production Immobilisée	619	613	551
- Reprise de provision et transfert (1)	6 102	3 437	3 409
- Autres produits	202	77	101
Total	6 635	4 239	4 147

(1) : Dont transfert de matières premières aux filiales : 1 041

C - Détail des charges externes (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
ACHATS NON STOCKES	2 557	2 857	3 196
SERVICES EXTERIEURS	4 607	3 536	2 971
Sous traitance	385	376	368
Redevance de crédit-bail	1921	941	655
Locations et Charges locatives	360	396	162
Entretien et réparations	1098	975	972
Primes d'assurances	801	798	777
Divers	42	50	37
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 897	4 571	4 963
Personnel extérieur	989	1 259	1 492
Intermédiaires et honoraires	1496	446	565
Publicité	179	269	243
Transport	1380	1 084	995
Déplacement, missions & réceptions	1330	1 138	1 277
Frais postaux & télécommunications	329	271	299
Services bancaires	194	104	92
Divers	0		
TOTAL	13 061	10 964	11 130

D - Dotations aux amortissements et provisions (en milliers d'euros)

Rubrique	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
- Dotation aux amortissements	1 314	1 360	1 343
- Provisions sur actifs circulants	67	-	60
- Provisions pour risques et charges	121	357	433
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	-	74	-
Total	1 502	1 791	1 836

E - Détail du résultat financier (en milliers d'euros)

Le résultat financier résulte des opérations suivantes :

Rubrique	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Produits financiers sur placements	1 331	287	496
Dividendes reçus de filiales	3 851	5 726	4 678
Rembt sur retour à meilleure fortune	447	397	0
Résultat sur opération de change	-49	-16	13
Dotations moins reprises de provisions	214	1 350	3 070
Abandon de créances	0	0	-3 000
Charges d'intérêts	-1 310	-704	-940
Charges financières Factor	-18	-34	0
Total	4 466	7 006	4 317

F - Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

Le résultat exceptionnel résulte des opérations suivantes :

Rubrique	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
- Opérations de gestion	0	2	190
- Opérations de capital (1)	641	-135	-67
- Résultat sur cession d'immobilisations	232	38	-106
- Amortissement dérogatoire	115	286	81
- Coût de restructuration	0	0	0
- Reprise de provision exceptionnelle	0	56	0
Total	988	247	98

G - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)

Rubriques	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Total
Résultat avant impôts	2 854	988	3 842
Impôts	-99		-99
Impôts différés	-48	17	-31
Intégration fiscale	401		401
Crédit d'impôt et autres impôts	133		133
Résultat net	3 241	1 005	4 246

Méthode employée : Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

H - Régime fiscal des groupes de sociétés

En France, Plastiques du Val de Loire a opté en faveur du régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} octobre 2002. Le groupe intégré comprend la société mère et l'ensemble de ses filiales françaises. Dans le cadre de cette option, l'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

Rubriques	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Impôts comptabilisés hors intégration fiscale	3	248	187
Impact de l'intégration fiscale	401	238	717
Impôts comptabilisés	404	486	904

Plastiques du Val de Loire restitue aux filiales l'impôt correspondant à l'utilisation des déficits fiscaux de celles-ci.

I - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le CICE 2014 totalisait 550 279.26 euros. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution du fonds de roulement.

8. Engagements

A - Engagements donnés (en milliers d'euros)

1. Avals et cautions :

La société s'est portée caution pour ses filiales (montant des en-cours) :

SOCIETES	CREANCIERS	ENCOURS AU 30/09/2015	ENCOURS AU 30/09/2014
TPS	Fournisseurs	58	10
ELBROMPLAST	Fournisseurs	0	266
FPK	Fournisseurs	0	98
Amiens Injection	Fournisseurs	270	352
Cardonaplast	Fournisseurs	200	9
Sablé Injection	Fournisseurs	153	150
Ouest Injection	Fournisseurs	42	172
FPG	Fournisseurs	106	332
Creutzwald Injection	Fournisseurs	153	206
Ere Plastique	Fournisseurs	21	21
Cimest	Fournisseurs	0	
IPS	Fournisseurs	50	13
BAP Belleme	Fournisseurs	348	303
A.P. Rochefort	Organismes financiers	0	219
BAP Voujeaucourt	Fournisseurs	246	459
BAP Nitra	Fournisseurs	103	331
BAP Northampton	Fournisseurs	20	162
	Organismes financiers	2 851	2 851
BAP	Fournisseurs	6	7
	Organismes financiers	2 500	2 500
BAP Chalezeule	Fournisseurs	6	3
BAP Holding	Organismes financiers	9 000	9 000
BAP Morteau	Fournisseurs	334	343
	Organismes financiers	2 300	2 300
BAP Jura	Fournisseurs	42	181
BAP Marhina Grande	Fournisseurs	2	175
BAP St Marcellin	Fournisseurs	43	717
BIA SK	Organismes financiers	2 500	2 500
BAP DK	Fournisseurs	51	970
Total		21 405	24 650

2. *Sûretés réelles accordées (en milliers d'euros)*

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Affectation hypothécaire	Biens immobiliers	0
Nantissement	Matériels	0

3. *Engagements de crédit-bail (en milliers d'euros) :*

Rubriques	Logiciels	Matériels industriels	Autres immobilisations	Total
Redevances payées	412	921	269	1 602
Redevances restant à payer	1 502	3 124	369	4 995
à un an	412	1 072	162	1 646
de un à cinq ans	1 090	2 052	207	3 349
à plus de cinq ans				0
Valeurs résiduelles restant à payer	0	51	10	61
à un an	0	1	0	1
de un à cinq ans	0	50	10	60
à plus de cinq ans	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	402	912	264	1 578

4. *Clause de réserve de propriété :*

L'entreprise applique la clause de réserve de propriété aux produits qu'elle fabrique, le poste client est concerné pour 19 995 milliers d'euros.

Par ailleurs, le montant des matières premières et emballages figurant en stock est soumis à la clause de réserve de propriété pour 2 703 milliers d'euros.

5. *Plus-value en sursis d'imposition :*

Une opération de fusion réalisée en 2001 entre les sociétés PLASTI FL et C.T.M. a dégagé une plus-value de fusion de 1.486 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une deuxième opération de fusion réalisée en 2001/2002 entre les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION a dégagé une plus-value de fusion de 4.775 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a également opté pour le régime spécial visé à l'article 210-A du C.G.I.

B - Engagements reçus (en milliers d'euros)

6. *Avals et cautions :*

La banque Populaire Val de France s'est portée caution auprès de l'administrateur de Key Plastics pour le règlement des immobilisations soit la somme de 1441 milliers d'euros.

9. Informations diverses

A - Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

B - Rémunérations des dirigeants

Nom	Fonction	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Patrick Findeling	Président du conseil d'administration	610 601	518 403	468 848
Vanessa Belinguier	Administrateur	107 447	89 916	90 544
John Findeling	Administrateur	81 031	71 208	73 683
Total		799 079	679 527	633 075

Les rémunérations et avantages assimilés comprennent les rémunérations fixes et variables.

C - Ventilation de l'effectif moyen

Personnels	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013
Cadres	109	108	106
Agents maîtrise et techniciens	75	77	74
Employés	45	46	45
Ouvriers	150	170	179
Total	379	401	404

CHAPITRE VI - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont principalement porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

- Le paragraphe III note E « Méthodes et évaluation des titres de participations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et les informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Saint-Cyr-Sur-Loire et Paris, le 29 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Alliance Audit Expertise
et Conseil

Gilles Hengoat
Associé

Vincent Joste
Associé

CHAPITRE VII – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Rémunération des administrateurs au titre d'un contrat de travail

Personnes concernées :

Madame Vanessa Belinguier et Monsieur John Findeling, administrateurs depuis le 28 mars 2008

Nature, objet et modalités :

Conseils d'administration du 27 avril 2015, du 15 mai 2015 et du 30 septembre 2015.

Les contrats de travail de ces administrateurs, conclus antérieurement à leur nomination, se sont régulièrement poursuivis sur l'exercice.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015, les rémunérations versées (y compris avantages en nature et éléments variables), s'élèvent à :

-	Madame Vanessa Belinguier :	107.448 €
-	Monsieur John Findeling :	81.031 €

1.2 Prestations d'assistance rendues à BAP SA

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'Administration de la société Plastiques du Val de Loire, Président des sociétés BAP SA.

Nature, objet et modalités :

Conseil d'administration du 14 septembre 2015

Le service technique de la société a réalisé pour le compte de sa filiale française des prestations techniques (études techniques et fabrication d'outillages). A ce titre, la société facture des prestations correspondant à 750.000 € HT.

Les prestations de gestion et techniques constatées en chiffre d'affaires au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

- BAP SA :	750.000 €
------------	-----------

1.3 Prestations d'assistance rendues à la société Karl Hess GmbH & Co. KG

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'Administration de la société Plastiques du Val de Loire et Président de la société Karl Hess GmbH & Co. KG.

Nature, objet et modalités :

Conseil d'administration du 29 janvier 2015

La société réalise pour le compte de sa filiale des prestations d'assistance à management général et des prestations administratives (comptable, financière, commerciale, technique informatique et juridique). Le montant des prestations correspond à 1% du chiffre d'affaires de la société.

Les prestations de gestion constatées en chiffre d'affaires au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

- KARL HESS :	394.900 €
---------------	-----------

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Prestations d'assistance rendues aux filiales Françaises

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'Administration de la société Plastiques du Val de Loire, Président des sociétés Sablé Injection, Ouest Injection, Creutzwald Injection, Ere Plastique, Amiens Injection, Bourbon AP Bellême, Bourbon AP Voujeaucourt et Bourbon AP Holding.

Nature, objet et modalités :

La société réalise pour le compte de ses filiales des prestations d'assistance à management général et des prestations administratives (comptable, financière, commerciale, technique informatique et juridique). Le montant des prestations correspond aux dépenses engagées pour les filiales françaises majorées d'une marge de 5 %.

Le service technique de la société réalise pour le compte de ses filiales françaises (hors Bourbon AP) des prestations techniques (études techniques et fabrication d'outillages). A ce titre, la société facture des prestations correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé par chaque filiale.

Les prestations de gestion et techniques constatées en chiffre d'affaires au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

- SABLE INJECTION :	414.647 €
- OUEST INJECTION :	318.150 €
- CREUTZWALD INJ.:	711.573 €
- ERE PLASTIQUE :	468.935 €
- AMIENS INJECTION :	680.266 €
- BOURBON AP BELEME :	595.273 €
- BOURBON AP VOUJEAUCOURT :	844.227 €
- BOURBON AP HOLDING :	3 641.662 €

2.2 Prestations d'assistance rendues aux filiales Etrangères

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'Administration de la société Plastiques du Val de Loire et Président des sociétés T.P.S, I.P.S, Elbromplast, Cardonaplast et AP Slovakia.

La société Plastiques du Val de Loire en qualité d'actionnaire de F.P.K et F.P.G au sens de l'article L.233.3 du Code de commerce

Nature, objet et modalités :

La société réalise pour le compte de ses filiales étrangères des prestations d'assistance à management général et des prestations administratives (comptable, financière, commerciale, technique informatique et juridique). Le montant des prestations correspond à 4,1% du chiffre d'affaires de chacune d'entre elles.

Les prestations de gestion constatées en chiffre d'affaires au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

- T.P.S :	845.511 €
- I.P.S :	421.707 €
- ELBROMPLAST :	662.155 €
- CARDONAPLAST :	447.148 €
- F.P.K	490.665 €
- F.P.G	1.238.362 €
- BAP DOLNY KUBIN:	893.755 €

2.3 Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune**Personnes concernées :**

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'Administration de la société Plastiques du Val de Loire et Président de la société Ouest Injection

Nature, objet et modalités :

Conseil d'administration du 16 septembre 2013

Au titre des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013, votre société a consenti un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société Ouest Injection à hauteur de 2 000 000 €.

Les conditions de retour à meilleure fortune ont trouvé à s'appliquer au 30 septembre 2015 à hauteur de 447 196 €. L'engagement de retour à meilleure fortune s'élève ainsi à 1 155 819 € au 30 septembre 2015

2.4 Compte courant de M. Patrick Findeling**Personnes concernées :**

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'Administration de la société Plastiques du Val de Loire

Nature, objet et modalités :

Les sommes laissées à la disposition de la société par Monsieur Patrick Findeling font l'objet d'une rémunération à un taux équivalent au taux fiscalement déductible.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015, le solde du compte courant de Monsieur Findeling s'élève à 1.042.810 € et la rémunération qui en résulte représente une charge de 19.720 €.

Tours, le 29 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Alliance Audit Expertise
et Conseil

Gilles Hengoat
Associé

Vincent Joste
Associé

CHAPITRE VIII - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Article L 225-68 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et transmis aux commissaires aux comptes.

A - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Il est rappelé en préambule que la société a fonctionné depuis le 28 mars 2008 sous forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration, date à laquelle il a été mis fin au système dualiste antérieur. Le Conseil d'Administration est dirigé par un président à qui la direction générale de l'entreprise a également été confiée.

La société n'a pas adhéré à un quelconque code de place, notamment le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, même si un certain nombre des principes posés par ce dernier sont respectés, au-delà des obligations légales auxquelles, bien entendu, la société se conforme.

La composition du capital social et l'organisation interne de l'entreprise sont à l'origine d'un tel choix.

Le Conseil d'Administration remplit les fonctions du comité d'audit. Conformément à l'article L 823-20 du code de commerce, la société est ainsi exemptée de l'obligation de constituer un comité spécialisé. Une telle institution n'apporterait rien de significatif à notre société notamment en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'Administration et les comités

1.1. Le Conseil d'Administration

1.1.1. La composition du Conseil

Le Conseil est composé de sept membres.

Monsieur Patrick FINDELING Président Directeur Général n'exerce par ailleurs aucune autre activité professionnelle significative.

Les administrateurs en fonction sont les suivants :

Nom, prénom des membres du conseil d'administration	Nombre d'actions détenues dans le capital au 15 janvier 2016		
	P.P.	N.P.	Usufruit
Patrick FINDELING, Président Directeur Général	1.113.169	-	18.000
Marie France FINDELING, Administrateur	19.877	-	-
Vanessa BELINGUIER, Administrateur	77.218	6.000	-
Viviane FINDELING, Administrateur	78.150	-	-
John FINDELING, Administrateur	78.408	6.000	-
Christian CHOLLET, Administrateur	120	-	-
Claude BELINGUIER, Administrateur	5	-	-

Le mandat de tous les administrateurs a été renouvelé par l'assemblée générale du 21 mars 2014 pour une durée de six ans qui viendra à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Parmi les membres du Conseil, deux d'entre eux : Messieurs Christian CHOLLET et Claude BELINGUIER, sont considérés comme indépendants au regard des critères prescrits par le Code AFEP MEDEF.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

1.1.2. Le cumul des mandats

Monsieur Patrick FINDELING est titulaire des mandats sociaux suivants :

AMIENS INJECTION - Président
 SABLE INJECTION - Président
 OUEST INJECTION - Président
 ERE PLASTIQUE - Président
 CREUTZWALD INJECTION - Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS – Président Directeur Général
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING – Président

BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS SAINT MARCELLIN – Président
 BOURBON AUTOMOVITE PLASTICS JURA - Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS CHALEZEULE – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS MORTEAU – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS BELLÊME – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS VOUEAUCOURT – Président
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS GmbH – Managing Director
 KARL HESS – Représentant (Managing Director) de la société HESS BETEILIGUNGS GmbH,
 présidente de KARL HESS
 OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA) –
 Chairman/Başkan
 AUTOMOTIVE PLASTICS ROCHEFORT – Président
 PVL BEAUTE – Membre du Comité de Direction
 BIA SK – Member of the Advisory Comitee
 ELBROMPLAST – Président
 DUNA INJECTION REAL ESTATE : Président
 CARDONAPLAST : Président
 TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES : Président
 INJECTION PLASTIQUES SYSTEMES : Président
 AUTOMOTIVE PLASTICS SLOVAKIA – Président
 PLASTIVALOIRE GERMANY GmbH – Managing Director
 BANQUE POPULAIRE DU VAL DE FRANCE – Administrateur
 S.C.I. M.G. : Gérant
 S.C.I. J.E.V. : Cogérant
 S.C.I. J.S. : Cogérant
 GROUPEMENT FORESTIER DE LA BASSE FORET – Gérant

Les autres administrateurs de la société exercent les mandats suivants :

- Madame Vanessa BELINGUIER :
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS – Administrateur
 OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA) – Member
 of the Board of Director / Yonetim Kurulu Uyesi
 PVL BEAUTE – Membre du Comité de Direction
- Madame Marie-France FINDELING :
 S.C.I. J.E.V. : Cogérant
- Monsieur John FINDELING
 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS – Administrateur
 OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA) – Vice
 Chairman/Başkan Yardımcısı
 S.C.I. J.S. : Cogérant

- Madame Viviane FINDELING :
Néant
- Monsieur Christian CHOLLET :
Néant
- Monsieur Claude BELINGUIER :
Néant

1.1.3. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leurs communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

C'est ainsi que le projet des comptes annuels a été transmis aux administrateurs sept jours avant la réunion du conseil appelée à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.4. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations ont été faites par écrit ou par tout autre moyen huit jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil d'administration s'est réuni 20 fois entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015.

Sur cette période aucun défaut répété d'assiduité des membres aux réunions du Conseil, n'a été constaté.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels et les comptes semestriels.

1.1.5. Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'Administration n'a adopté aucun règlement intérieur.

1.1.6. Sujets débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Date de réunion du conseil d'administration	Thèmes abordés
10 décembre 2014	Emprunt auprès de la banque BPVF
10 décembre 2014	Emprunt auprès de la banque CA
10 décembre 2014	Emprunt auprès de la banque CIC
10 décembre 2014	Emprunt auprès de la banque BPVF
17 décembre 2014	Arrêté des comptes sociaux et arrêté provisoire des comptes consolidés
26 janvier 2015	Cautionnement SIRMAX
29 janvier 2015	Autorisation facturation par PVL de prestations commerciales et de prestations en matière de stratégie et de finances à KARL HESS.
31 janvier 2015	Arrêté définitif des comptes consolidés
5 mars 2015	Intervention acte notarié RUCPE
18 mars 2015	Signature lettre d'intention BAP SAINT MARCELLIN
27 avril 2015	Modification salaires des administrateurs titulaires d'un contrat de travail
15 mai 2015	Modification salaires des administrateurs titulaires d'un contrat de travail
26 mai 2015	Cautionnement BIESTERFIELD
23 juin 2015	Arrêté semestriel des comptes
25 juin 2015	Emprunt auprès de la banque BPI VAL DE LOIRE
25 juin 2015	Emprunt auprès de la banque CA
25 juin 2015	Emprunt auprès de la banque CIC
25 juin 2015	Signature de la lettre d'instruction LCL pour la COMMERTZ BANK
14 septembre 2015	Autorisation facturation de prestations DT par PVL à BAP SA
30 septembre 2015	Attribution de primes de fin d'exercice au Président et à deux administrateurs au titre de leur contrat de travail

1.1.7. Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration

Au 30 septembre 2015, le conseil compte 3 femmes sur les 7 administrateurs en fonction, soit une proportion de 42 %.

Ce score est supérieur aux recommandations du code AFEP-MEDEF qui préconise une proportion d'au moins 40 % de femmes à compter de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

2. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil d'Administration n'a constitué aucun comité.

3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique autre que celles imposées par les dispositions du Code de Commerce n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

4.1 Rémunération des membres du Conseil.

Les Administrateurs ne reçoivent aucun jeton de présence.

4.2 Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération du Président Directeur Général sur proposition de l'un ou l'autre des Administrateurs.

Il se réfère également au Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société.

La part variable de la rémunération du Président Directeur Général est restreinte.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

4.2.1. Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun de ces procédés n'a été mis en œuvre dans l'entreprise.

4.2.2. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucun système de cette nature n'a été mis en œuvre.

5. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 15 des statuts.

B – PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est société mère d'un groupe comprenant 30 filiales ou sous-filiales dont 15 sont situées en France et 15 à l'étranger. Elle détient également une participation minoritaire dans une société de droit français et dans une société de droit slovaque.

Ce rapport présente donc l'organisation du système de contrôle interne mis en place dans le groupe.

1. Objectifs de la société et du groupe en matière de procédures de contrôle interne.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe PLASTIVALOIRE ont pour objectif :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, mais permet de donner une assurance raisonnable que les risques sont maîtrisés.

Dans cet état d'esprit, les objectifs sont de s'assurer :

- du respect des orientations données par les organes sociaux,
- du respect des lois et règlements,
- de la qualité de l'information financière et comptable,
- de la prévention et de la maîtrise des risques concernant l'activité,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs.

2. Organisation du contrôle interne.

Afin de favoriser le développement de l'entreprise, et dans un contexte s'y prêtant, PLASTIVALOIRE a adopté une organisation centralisée. Cette organisation est complétée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe. Des délégations de pouvoirs sont consenties aux responsables des filiales pour la plupart des opérations courantes.

L'organisation générale du contrôle interne est cependant différente entre les filiales françaises et les filiales étrangères qui, pour des raisons d'éloignement, disposent d'une capacité d'autonomie supérieure.

Filiales françaises :

Le contrôle interne repose, pour les filiales françaises, sur une centralisation des services administratifs au siège social.

Cette affirmation vaut moins pour les nouvelles filiales issues de la prise de participation dans le Groupe BOURBON, qui possédaient leur propre organisation, laquelle a été réformée pour se rapprocher de celle historiquement pratiquée dans le Groupe.

Administration générale :

L'implication de la Direction Générale est importante dans toutes les prises de décisions concernant non seulement la stratégie de l'entreprise mais également celles ayant trait à la gestion de toutes les sociétés françaises du groupe : investissement, financement, contacts commerciaux avec les clients et les fournisseurs, règlement des factures des fournisseurs...

Direction administrative et financière :

Elle comprend deux services :

Service comptable :

Placé sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière, le service comptable est centralisé au siège social. Son principal objectif est la tenue de la comptabilité de la société mère et de chacune des filiales françaises.

Le service comptable est en outre chargé de la facturation, du suivi des comptes clients, de la préparation du paiement des fournisseurs, du suivi de la trésorerie et de l'établissement d'un compte de résultat mensuel et des comptes annuels de chacune des sociétés françaises du groupe.

Service paie :

Également placé sous la responsabilité de la Direction administrative et financière, il gère la paie de l'ensemble du personnel des sociétés françaises.

Service ressources humaines :

Centralisé au siège, il a en charge toutes les tâches relatives au recrutement, procédures d'embauche et ruptures des contrats de travail (démissions et licenciements). Il s'occupe également de la formation et du suivi de la représentation des salaires (délégués du personnel, comité d'entreprise).

Service informatique :

Basé au siège social, il a en charge la définition de la politique informatique du groupe et la mise en œuvre des moyens dans chacune des sociétés qui le composent. Il développe des logiciels spécifiques.

Service achats :

Basé au siège social, il est chargé de centraliser essentiellement les achats de matières premières pour toutes les sociétés françaises du groupe.

Service contrôle de gestion :

Basé au siège social, il a pour objectif le suivi des prix de revient et de la comptabilité analytique de chacune des filiales.

Service logistique :

Les procédures du service logistique sont identiques pour tous les sites. Toutefois, ces sites sont autonomes pour gérer leur propre logistique.

Service qualité :

Basé au siège social, il est chargé de définir la politique qualité générale du groupe, de mettre en œuvre et d'appliquer les procédures qualité sur chacun des sites, ainsi que toutes les certifications.

Chaque site est doté d'une antenne qualité chargée de veiller à la bonne application du système qualité, à l'amélioration continue, et à la satisfaction des clients.

Services administratifs des filiales :

Le service administratif de chaque filiale française est très réduit et comprend essentiellement un directeur de site, un responsable qualité, un responsable logistique. Ces personnes étant épaulées par un personnel administratif en charge de secrétariat et de l'interface avec les services centralisés du contrôle de gestion et des achats.

Filiales étrangères :

Elles sont plus autonomes en matière d'organisation et de contrôle interne.

Toutefois, elles bénéficient, pour la plupart, de la présence permanente d'expatriés français dont la mission est de veiller au bon fonctionnement des procédures ; chacune de ces personnes intervenant dans son domaine de compétence.

Par ailleurs, des membres de la Direction Générale se rendent sur place régulièrement.

Ces filiales établissent mensuellement des comptes de résultat.

Toutes les décisions importantes et notamment en matière d'investissements sont prises par la Direction Générale.

Enfin, pour satisfaire aux normes exigées par les différentes certifications obtenues par le Groupe ou imposées par ses clients, PLASTIVALOIRE est tenu de mettre en place des procédures rigoureuses tant au niveau de la qualité qu'en matière administrative et comptable.

Le fonctionnement satisfaisant de l'organisation sus-décrite et des procédures mises en place, permettent de considérer vraisemblablement que :

- la production de l'information financière et comptable s'effectue de manière satisfaisante
- la protection des actifs est adaptée à la taille des centres de production et aux niveaux de risques identifiés
- le suivi des opérations traitées dans chaque unité est maîtrisé.

C. AUTRES INFORMATIONS

1. Eléments susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'une offre publique :

Ces éléments sont les suivants :

- Structure de capital : les renseignements relatifs à la structure du capital de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE figurent dans le rapport de gestion (Section II, 8./).
- Restrictions statutaires à l'exercice du droit de vote : A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions visées aux statuts et dans la loi, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote, tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.
- Participation directe ou indirecte dans le capital, dont PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a connaissance en vertu des articles L 233-7 et L233-12 du Code de commerce : Les renseignements correspondants figurent dans le rapport de gestion (Section II, 8./)
- Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux : sans objet.
- Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat salarié : Néant.
- Accords entre actionnaires dont la société a connaissance, pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : sans objet.
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration : selon les dispositions de l'article 13 des statuts.
- Règles applicables à la modification des statuts de la société : l'article L295-96 du Code de commerce précise que l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à cette fin.
- Pouvoirs du conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions : il vous est proposé de vous reporter aux dispositions figurant en Section II, 9/ du rapport de gestion.
- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou quittent la société sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : sans objet.

2. Gestion des risques

Il vous est proposé de vous reporter, à ce propos, aux dispositions contenues dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

CHAPITRE IX – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Article L 225-235 du Code de Commerce)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

- **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

- **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Saint-Cyr-Sur-Loire et Paris, le 29 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Alliance Audit Expertise
et Conseil

Gilles Hengoat
Associé

Vincent Joste
Associé

CHAPITRE X - ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014/2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Langeais, le 29 janvier 2015

Patrick Findeling,
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général



CHAPITRE XI – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit	Grant Thornton				Alliance Audit Expertise & Conseil				Autres intervenants	
	Montant en K€		%		Montant en K€		%		Montant en K€	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
Emetteur	78	75	19%	20%	78	75	42%	41%		
Filiales	324	280	79%	74%	108	106	58%	59%	141	53
Missions accessoires	10	22	2%	6%	-	-			-	-
Sous-total	412	377	100%	100%	186	181	100%	100%	141	53
Autres prestations, le cas échéant juridique, fiscal, social										
Technologie de l'information										
Audit interne										
Autres										
TOTAL	412	377	100%	100%	186	181	100 %	100%	141	53